REVUE

DE

L'ENSEIGNEMENT CHRÉTIEN.

NOUVELLE SÉRIE.

N° 10. — Février 1872.

SOMMAIRE :

A NIMES,
Chez L. GIRAUD, Libr.-Edit., Boulevart Saint-Antoine ;
A PARIS,
Chez MOULIN et Cie, Libr.-comm., rue Servandoni, 7,
1872.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT.

La *Revue de l'Enseignement chrétien* paraît tous les mois, par cahiers de quatre feuilles in-8°.

Le prix de l'abonnement est de 12 fr. par an, pour la France; les frais de poste en sus, pour l'étranger. — On ne s'abonne que pour une année, à partir du 1er mai.

AVIS

Déjà un grand nombre de publications de la France et de l'étranger nous ont offert l'échange; nous l'acceptons bien volontiers, et nous les prions d'adresser dorénavant leurs envois à M. L. ALLEMAND, rédacteur en chef, rue Pradier, 10, à Nimes.

Tout ce qui concerne la rédaction et l'abonnement doit être adressé, *franco*, à M. L. ALLEMAND, professeur à l'Assomption, à Nimes.

La *Revue de l'Enseignement chrétien* rendra compte de tout ouvrage dont le sujet rentre dans le cadre de ses travaux, à la condition indispensable que deux exemplaires seront adressés à la *Rédaction*.

DE L'INFLUENCE DES IDÉES PRUSSIENNES

SUR LES IDÉES FRANÇAISES,

PARTICULIÈREMENT EN MATIÈRE D'ÉDUCATION.

I

Quiconque sait réfléchir a pu remarquer un intéressant rapport entre la France du XVIIIe siècle et la France du XIXe siècle.

Au XVIIIe siècle, nous fûmes corrompus dans nos doctrines, surtout par l'Angleterre. C'est de par delà le détroit que nous vint la philosophie qui enfanta la Révolution. Tindal, Bolingbroke et autres célèbres incrédules Anglais furent les modèles et les maîtres de Voltaire et de la pléïade voltairienne. Ce scepticisme railleur, cette science menteuse, cette impiété, toutes ces armes enfin dont la coterie encyclopédique se servit pour combattre l'*Infâme,* et ruiner tous les principes religieux, étaient des armes qui, pour être polies en France, n'en sortaient pas moins des arsenaux britanniques.

Or, tandis que la France acceptait avec complaisance de l'Angleterre ces armes empoisonnées, et s'en servait pour se faire des blessures qui la devaient conduire jusqu'au péril de mort et jusqu'à l'agonie de 93, cette même Angleterre, par l'effet d'une ironie terrible de Celui dont il est écrit : *Qui habitat in cœlis, irridebit eos* (Psalm. II), servait contre nous d'instrument principal à la vengeance divine : nous avions la guerre de Sept-Ans et le traité de Paris ; nous eûmes ensuite Trafalgar, la guerre d'Espagne et Waterloo.

Mais la leçon ne fut pas comprise. Après Waterloo, nous restâmes incrédules et voltairiens. Seulement, comme la philoso-

phie du XVIIIe siècle commençait à vieillir, nous jugeâmes utile de la rajeunir par l'introduction de nouveaux éléments ; et ces éléments, nous allâmes les demander à la Prusse, une autre amie, une autre dépositaire des principes protestants et révolutionnaires. C'était le temps où florissaient Hegel et ses disciples, nourris comme lui des doctrines de Kant, de Fichte et de Schelling. Le déisme, le rationalisme, le panthéisme, le nihilisme surtout, se dégageaient de l'enseignement de ces docteurs sous la forme brumeuse de nuages insaisissables. Nos philosophes furent attirés vers ces nuages par l'amour naturel qui les poussait vers le vide et vers l'absence de logique, par le besoin qu'ils éprouvaient de se débarrasser, eux et la France, de tout principe, de toute religion, en un mot de toute vérité. Ils allèrent donc à l'école des Prussiens, et en revinrent presque aussi nuageux que leurs maîtres, et non moins impies. Alors fut Victor Cousin, qui passa pour un grand homme, parce qu'il sut flatter l'oreille de mots sonores et de phrases dont les formes indéfinies cachaient agréablement le manque d'idées sérieuses. Il devint chef d'une nouvelle académie, et, entraînée par lui, la philosophie française se fit prussienne et nos idées se germanisèrent.

Encore si l'on s'était arrêté à Cousin et à son école ! Mais on ne le devait, on ne le pouvait pas. Il est, comme disait M. Jules Favre, « une logique inexorable », qui tire forcément les conséquences des doctrines. Par l'effet de cette logique, le spiritualisme panthéiste de M. Cousin enfanta naturellement l'ignoble matérialisme, qui s'enseigna dans les grandes chaires et régna dans les grandes écoles. Cette doctrine venait, elle aussi, de la Prusse. M. Littré, pontife du positivisme, et aujourd'hui académicien par la grâce de l'anarchie, n'était pas moins que M. Cousin l'imitateur des Germains. M. Renan, son collègue en enseignement et en impiété, avait puisé aux mêmes sources, et la *Vie de Jésus* se trouvait écrite en allemand par Strauss, avant de l'être en français par lui.

La littérature suivait le mouvement de la philosophie. Invoquant les exemples de la littérature allemande, l'école roman-

tique jetait d'abord quelque éclat, puis tombait où elle devait tomber, c'est-à-dire dans la fange ; elle y gît maintenant avec son chef, M. Hugo. — En même temps, les arts plastiques s'enfonçaient dans un réalisme abject, et allaient de dégradation en dégradation. — Enfin, entraînée par cette funeste tendance, l'intelligence française tout entière semblait se précipiter dans la matière; les nations spiritualistes s'effaçaient : les hommes se faisaient brutes.

Et c'était logique. Car la philosophie domine tout, et du côté où elle dirige le courant des idées, elle emporte ce qui tient aux idées : arts et sciences. Et quand cette philosophie ne s'appuie que sur la négation, comme le faisait la philosophie prussienne, en même temps qu'elle détruit les notions du vrai, elle détruit aussi celles du beau et du bien, toutes les notions élevées. On a beau faire, une fois admise, une pareille doctrine ne se peut contenir dans la spéculation ; il faut nécessairement qu'elle porte ses fruits pratiques.

Un des points où ces fruits pratiques ont été les plus malheureux, c'est l'instruction publique. Il est juste de s'arrêter davantage sur ces questions, qui sont à l'ordre du jour.

La philosophie germanique, conséquente avec ses principes négatifs, fait peu de cas de l'âme humaine, de ses hautes facultés, de son indépendance et de sa personnalité. D'un autre côté, sapant toutes les bases de la société, tous les principes de la morale et de la religion positive, pour tout faire reposer sur des abstractions parfaitement impuissantes à rien soutenir (car que peut-on appuyer sur l'*absolu*, l'*identité*, le *fieri?*), elle est forcée de recourir, pour conserver l'ordre, à une force matérielle et brutale qui règle tout, fasse tout agir, et remue, comme les pièces d'une machine, tous les êtres humains composant les agglomérations sociales. Plus cette force sera grande et plus elle absorbera les individus, plus la civilisation sera parfaite. C'est là, d'ailleurs, l'idée césarienne et socialiste. Partant de ces principes, les systèmes d'éducation ne doivent plus avoir d'autre but que de préparer les hommes à devenir des rouages. Il faut les prendre, de force ou de gré, dès leurs premières années,

pour les façonner, et les façonner, non comme devant être des personnes responsables et indépendantes, ayant un caractère propre, sachant penser et vouloir d'elles-mêmes, mais comme devant être des automates destinés à exécuter exactement une fonction quelconque dans un grand mécanisme, et à suivre docilement le mouvement imprimé par le moteur central.

Ainsi la Prusse a compris l'éducation, et ainsi elle l'a réalisée. C'est à cela qu'elle doit cette régularité, cette discipline toute matérielle qui l'a fait admirer récemment par tous ceux qui n'ont pas su se rendre compte du principe caché sous cette belle apparence. Ils n'auraient pas tant admiré, s'ils avaient compris combien est fragile une pareille harmonie, et comment la rupture d'un seul rouage principal peut subitement la changer en chaos et faire, d'un peuple puissant, un peuple complètement désorganisé.

N'avons-nous pas nous-mêmes fourni un exemple de cette vérité ? Nous aussi, nous avions pris pour type de civilisation cette harmonie mécanique ; pour type d'éducation et d'instruction, ce façonnement de rouages sociaux. Notre Université a suivi, comme tout le reste, le mouvement des idées prussiennes. Elle a eu, pour grands maîtres et pour grands professeurs, des philosophes et des savants formés sur les principes d'outre-Rhin. La tendance continuelle imprimée par eux à l'instruction publique a été de détruire, autant que possible, les grandes études classiques qui élèvent les intelligences et les cœurs, forment des caractères, et produisent des personnalités. Nous avons emprunté à la Prusse son éducation professionnelle. Nos ministres avaient sans cesse des agents occupés à visiter les universités d'Allemagne, les gymnases, les écoles prussiennes, afin d'imiter de plus en plus les grands modèles. M. Duruy, entre autres, ne faisait guère de circulaires (et Dieu sait combien il en a fait !) que pour introduire dans le système d'instruction quelque élément prussien. Les exercices de gymnastique, les exercices d'armes, les cours spéciaux de science, les cours professionnels ajoutés aux cours secondaires, l'école de Cluny, sont autant d'emprunts faits à l'esprit prussien.

Aussi nous avons formé des mécaniciens et des matérialistes; nous avons appris aux jeunes gens la physique, la chimie, l'astronomie, l'histoire naturelle, l'algèbre, tout, sauf la religion et les bonnes lettres; et nous sommes parvenus à créer des générations sans élévation morale, sans grandeur d'âme, sans dignité, sans énergie, propres à se courber devant toute tyrannie, dignes en un mot de fournir à César les sujets dont il avait besoin.

Tant que ce césar est resté fort, tant que ce premier moteur a eu la vigueur suffisante pour imprimer le mouvement à toutes ces machines, tout a paru dans l'ordre. Nous étions un grand peuple : notre *fonctionnement* passait pour être sans rival, nos voisins nous enviaient cette brillante civilisation. La Prusse, notre maîtresse, trouvait que nous avions mieux réussi qu'elle, et cachait mal sa jalousie et sa haine sous une admiration trop peu sincère.

Mais enfin ce qui devait arriver arriva. Le césar, usé, faiblit; la machine vacilla et subit de fréquentes secousses, jusqu'à ce qu'enfin, le pivot étant complétement brisé, tout alla en dissolution. Alors ce fut le chaos, l'anarchie, la rage stupide, la fureur imbécile, la lâcheté, l'impuissance la plus profonde, tout ce que nous avons vu, tout ce que nous voyons, tout ce que nous verrons encore. Quelques jours avaient suffi, la plus belle civilisation était devenue la plus affreuse barbarie; l'ordre le plus brillant s'était changé en un abominable désordre.

Ce qui est plus humiliant que tout le reste, c'est de nous être vu mettre dans ces extrémités par la main de la Prusse; c'est de l'avoir vue nous punir elle-même de ce que nous l'avions trop imitée. Cruelle dérision de la Providence! Comme l'Angleterre, au siècle dernier, nous corrompit et nous châtia ensuite, ainsi maintenant la Prusse sert d'instrument à la vengeance divine. Elle nous a donné les enseignements, la philosophie, les méthodes d'éducation, et puis elle est venue nous écraser de ses canons. Après ses philosophes et ses docteurs, le tour est venu de ses diplomates et de ses généraux : Bismarck, Moltke, Frédéric-Charles ont achevé l'œuvre commencée par Kant et par Hegel. A dire vrai, nous avions mérité ce qu'ils nous ont fait.

II

Avons-nous profité de la leçon ? Oui, hélas ! Mais pour nous persuader qu'il faut de plus en plus copier les perfections prussiennes, et que nous serons capables de nous relever de nos chutes, alors seulement que nous aurons complètement reproduit en France l'image de tout ce qui se fait en Prusse.

Ainsi, nos revers servent à nous pousser plus avant dans le péché qui les a amenés. La manie d'imiter la Prusse reprend avec une recrudescence capable de faire désespérer du patriotisme français. Nous sommes plus engoués du prussien que jamais. La Prusse nous a vaincus par ses doctrines, par son matérialisme pratique, par ses armes ; à force de nous vaincre, elle nous a fascinés. Nous en sommes venus au point de ne plus rien trouver de bon que ce qui est d'origine prussienne. L'organisation militaire prussienne, l'éducation prussienne, les écoles prussiennes, la langue prussienne ; voilà, plus que jamais, le beau idéal, voilà ce qu'il faut adopter : voilà ce qu'il faut savoir ; voilà ce dont le manque a fait que nous avons été vaincus, ce dont la possession fera que nous réparerons nos désastres.

Et nos ministres se mettent à l'œuvre pour ce qu'ils appellent la réorganisation sociale. Nos soldats auront des pantalons gris et des casques comme les Prussiens ; nos enfants auront l'instruction gratuite et obligatoire, comme les Prussiens ; nos jeunes gens parleront allemand comme les Prussiens ; et la France, alors réorganisée, s'élancera tout entière sur l'Allemagne. Armés à la prussienne, vivant à la prussienne, parlant à la prussienne, la vengeance nous sera facile : nous emporterons Berlin, nous imposerons dix milliards de contribution.

Assurément, on trouve du bon dans ces sentiments ; le but est louable, mais on a le tort de le poursuivre par des moyens qui n'ont pas la fierté convenable. Ces réformes font trop sentir que la France est subjuguée moralement comme elle l'est matériellement. Quand la dignité nationale devrait se redresser plus

que jamais, pour montrer que, si elle est humiliée, au moins elle n'est pas détruite ; quand nous devrions répudier énergiquement tout ce qui nous peut venir de notre ennemie, nous nous abaissons au contraire devant elle, nous lui tendons une main suppliante, la conjurant de nous donner ce qui nous manque !

Nous n'aurions pourtant pas besoin de demander à la Prusse des modèles pour nos réformes ; nous n'aurions qu'à revenir à nos anciennes traditions françaises, traditions militaires, traditions d'éducation, traditions religieuses. Elles sont assez glorieuses et assez fécondes : elles nous ont fait grands et nous feraient grands encore ; — mais ce serait un acte fier et noble, et une protestation à laquelle, hélas ! nous n'avons plus la force de nous élever.

Il est pourtant une partie de la France qui sait protester dignement, c'est précisément celle qui a la douleur d'être incorporée à la Prusse. Là, on refuse l'éducation prussienne ; là, on a horreur des institutions prussiennes ; là, on rejette l'incrédulité prussienne ; là, on veut oublier ce qu'on sait de la langue allemande pour ne plus parler que la langue de France. Et quand la France se sera détruite elle-même et se sera transformée en une autre Prusse, les vrais Français devront aller en Alsace pour retrouver leur patrie.

Mais enfin, où arriverons-nous, si nous continuons dans cette voie ? Qu'on y réfléchisse. Nous arriverons là où Dieu a voulu nous empêcher d'arriver, quand il nous a envoyé ces fléaux dont nous ne profitons pas ; nous arriverons là où en est la Prusse elle-même.

Car, il ne faut pas se le dissimuler, sous les beaux dehors de sa discipline, cette nation cache les plus hideuses lèpres, une dissolution effrayante, une décomposition qui se manifestera dès que la lourde main de César aura cessé de peser sur la pierre blanchie qui tient clos le sépulcre infect. Les armées prussiennes nous en ont imposé par leur extérieur. Beaucoup ont été séduits, ou ils ont jugé les Prussiens par des hommes qui ne le sont pas, par les habitants catholiques des provinces rhénanes, par les religieux soldats de la Bavière. Mais ceux qui connais-

sent la vraie Prusse, qui l'ont fréquentée, qui l'ont vue de près, les Prussiens eux-mêmes qui y vivent sans en avoir les mœurs et qui font exception, ceux-là sont loin de partager cette séduction. Ils disent, et la statistique confirme d'ailleurs leur dire, que la Prusse civilisée (celle que nous prenons pour modèle), la Prusse des villes, la Prusse des Universités, la Prusse des administrations, est le type ignoble de l'impiété, de l'athéisme, du paganisme le plus complet; que cette Prusse, en grande partie, n'est pas baptisée; qu'en masse elle vit et meurt en dehors de tout culte; qu'elle est, en un mot, selon l'expression d'un grand écrivain, «le péché des nations européennes».

Elle représente le socialisme discipliné, le césarisme de Rome païenne, et voilà ce que nous cherchons à imiter. C'est ce à quoi nous tendons comme à notre perfection; ce à quoi nous arriverons si nous ne retournons pas à de meilleurs principes.

Nous sommes conduits à ces abîmes par l'esprit révolutionnaire, si profondément et si fatalement inoculé dans un si grand nombre d'âmes françaises. La Révolution sent instinctivement que les institutions prussiennes sont ce qu'il y a de plus propre à la faire triompher. Et elle les salue avec acclamation : elle y voit la glorification de la matière, la négation du surnaturel, la destruction de la foi, et, par dessus tout, l'espérance de renverser la seule barrière qui s'oppose encore efficacement à sa victoire définitive : l'Eglise catholique. Elle voit la Prusse, tirant les conséquences des principes qui dominent sa constitution, persécuter cette Eglise, imposer à ses prêtres le silence ou la prison, et favoriser une secte qui nie le principe d'autorité. Elle applaudit à cette secte, dont les doctrines, mélange incohérent de protestantisme, de catholicisme et de rationalisme, formeront une religion qui aura pour caractère de n'avoir aucun caractère religieux, et qui sera, par cela même, ce que désire le despotisme socialiste, une religion souple et prête à subir toute domination.

Les agents révolutionnaires, qui font naître en France ces malheureux courants auxquels nous nous livrons si honteuse-

ment, ont calculé toutes ces conséquences ; ils aspirent à l'heure où ils pourront les voir se produire, et ils prennent tous les moyens d'accélérer cette heure. L'éducation professionnelle, qui favorisera le développement du matérialisme ; l'éducation libérale, qui anéantira l'esprit d'obéissance, lequel rattache naturellement à l'Eglise ; la diminution des études classiques, qui élèvent trop l'âme humaine et lui donnent une indépendance gênante ; l'instruction obligatoire, gratuite et laïque, qui soustraira les enfants à l'influence de la religion et préparera le règne de l'athéisme ; l'éducation militaire, qui disciplinera la force brutale du peuple dégradé : tels sont les principaux de ces moyens, tous, ou à peu près, en usage dans la Prusse.

Ils savent, ces ennemis perfides, que, par là, la France d'autrefois, la vraie France, au cœur noble et généreux, la France, qui dominait sur le monde par son intelligence, par sa langue, par sa vaillance, par son patriotisme, par sa foi, par son dévoûment à la sainte Eglise ; la France, enfin, qui était une nation grande et privilégiée entre tous les peuples, sera abaissée et rapetissée ; qu'elle perdra tout ce qui en faisait une nation à part, se reniera elle-même et cessera d'être la France pour n'être plus qu'une espèce de Prusse bâtarde, une simple province dans la grande république du socialisme césarien.

C'est là ce qu'ils rêvent ! Osons espérer, par la miséricorde de Dieu, que leur rêve sera déçu. — Mais pour qu'ils n'en viennent pas à accomplir leurs desseins, pour qu'ils ne fassent pas prédominer ces tendances déplorables, opposons-leur une vigoureuse résistance ; formons un courant de réaction. Crions bien haut que ce qui est nécessaire à la France pour la sauver, ce ne sont pas des réformes copiées de la Prusse, mais bien son antique religion, ses vieilles croyances, son éducation d'autrefois, l'éducation chrétienne, reçue des mains de l'Eglise et non des mains de l'Etat.

L'abbé Petit.

DE L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

ET DES ÉCOLES PRIMAIRES EN SUISSE.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Je lis dans les journaux que M. Jules Simon a déposé un projet de loi ayant pour but d'établir l'enseignement obligatoire en France, pour tous les enfants de six à quinze ans. Dans les journaux et dans les discussions, on cite souvent l'exemple de la Suisse en faveur du système de l'obligation. Vous permettrez à un Français établi depuis longtemps en Suisse, et qui a pu y étudier tout ce qui se rattache à l'instruction publique, de vous exposer le résultat des expériences faites dans ce pays.

La Suisse a vingt-cinq administrations cantonales ou demi-cantonales. Chacune est souveraine dans le domaine de l'enseignement public ; des systèmes fort différents sont appliqués suivant les idées ou les intérêts des majorités. Il en résulte que la Suisse est un champ d'expérimentation, sur un petit théâtre, de la plupart des utopies révolutionnaires. Les expériences faites chez nous, si on les connaissait et si on les étudiait au dehors, épargneraient à plus d'un Etat de graves fautes et de cruels mécomptes.

On vous trompe, quand on vous dit que la Suisse applique le système de l'obligation en matière d'enseignement. La Suisse, comme gouvernement, ne s'occupe point de l'enseignement primaire. Cette branche de l'administration relève exclusivement des autorités cantonales. Or, si la grande majorité des cantons a établi l'obligation de fréquenter les écoles, il y a cependant plusieurs cantons où ni les familles ni les enfants ne connaisent la contrainte scolaire. J'ajouterai que ces derniers cantons ne sont pas ceux où l'instruction primaire est le moins générale et le moins développée.

Premier fait certain. Si on le niait, je pourrais produire des pièces officielles à l'appui de mon assertion.

Bien plus, dans les cantons où le principe de l'obligation est inscrit dans la constitution et dans les lois, il règne dans l'application un tel laisser-aller, une si large tolérance, qu'en réalité il n'y a point d'obligation *pratique* de s'instruire et de fréquenter les écoles. Depuis que l'on parle tant, par delà le Jura, d'école obligatoire avec des pénalités diverses pour les parents négligents et récalcitrants, nos radicaux se sont çà et là piqués d'émulation. A Genève, où l'obligation n'existe point, le directeur de l'instruction publique s'est empressé de proposer un projet de loi qui l'établit. Il ne faut pas que la Rome protestante se laisse devancer par la France ultramontaine.

Dans le canton de Neufchâtel, où le principe de l'instruction obligatoire existe depuis nombre d'années *sur le papier* du *Bulletin des lois*, le directeur de l'instruction publique a soumis au grand conseil un projet qui, entre autres réformes, ferait de l'obligation une réalité. Mais ce projet n'est pas encore voté; il soulève dans le canton de fort vives résistances, et je me permets de découper à votre intention, dans l'*Union libérale* de Neufchâtel, une lettre d'un père de famille, laquelle, je l'espère, vous intéressera. Les plaintes qui y sont formulées vous mettront à même d'apprécier les débats auxquels la question de l'enseignement donne lieu dans la Suisse occidentale. La question de l'obligation *pratique* et la question encore plus grave du caractère religieux de l'école sont les deux points de contestation entre les radicaux et les conservateurs. La lettre que j'ai découpée dans l'*Union libérale*, bien que rédigée par un protestant, pourrait être signée par les pères catholiques de la France (1).

(1) Voici cette lettre :

Monsieur le Rédacteur,

Dans notre siècle de progrès et de liberté, comme on l'appelle, il est assez intéressant de voir comment le nouveau projet de loi sur l'instruction publi-

Quand l'Etat, en établissant l'obligation de l'enseignement, s'est donné la mission d'assurer à tous les enfants les avantages de l'instruction primaire, il a dû déterminer les limites de l'obligation. Il y avait trois méthodes : ou fixer une période pendant laquelle l'enfant sera astreint à fréquenter les écoles, par exemple, de six à quinze ans ; ou fixer un *minimum* de connaissances que doit posséder l'enfant pour être émancipé des écoles ; ou combiner ces deux systèmes.

L'obligation consistant à posséder un *minimum* de connaissances pour obtenir l'émancipation, n'est appliquée, à ma connaissance, dans aucun canton. Partout on oblige les enfants à fréquenter les écoles pendant une période déterminée ; cepen-

que primaire se plaît à ménager cette liberté dans ce qu'elle a de plus sacré, je veux dire les droits des parents vis-à-vis de leurs enfants.

A lire le chapitre VI de cette loi, celui qui traite des absences et de la répression de celles qui ne sont pas justifiées, ne croit-on pas se trouver en présence d'un code pénal élaboré de toutes pièces ? Depuis l'instituteur, qui tient le rôle des absences, jusqu'aux commissions d'éducation, aux juges de paix, à la direction de l'instruction publique, à la direction de justice, aux tribunaux, en dernier ressort, rien n'y manque ; et les parents, dans toute cette question où il semble qu'ils devraient bien aussi avoir leur mot à dire, ne sont partie au procès que pour payer les amendes, et, en cas de non paiement ou de récidive, pour être enfermés dans quelque prison de l'Etat avec les premiers voleurs et malfaiteurs venus.

Avouez, M. le Rédacteur, que, pour deux à six demi-journées d'absence non justifiées de mon enfant à l'école, il me faudra subir là une peine terriblement draconienne ; et je ne m'étonne plus, après cela, que notre pénitencier ait été construit sur croissanee et en prévision de l'avenir que ce chapitre VI réserve aux pères de famille du canton de Neufchâtel.

De l'âge de 7 à 16 ans, voilà donc mon enfant à la merci de l'Etat ; il ne m'appartiendra plus que dans les quelques heures de la journée et du dimanche où celui-ci consentira bien à me le laisser pour le nourrir, s'il est en bonne santé, et pour le soigner, s'il est malade. Après cela, tire l'échelle, pauvre père de famille, ton enfant n'est plus à toi. Tu voudrais en faire un artisan, un vigneron, un laboureur, il faut pour cela commencer jeune ; nous autres campagnards, qui aimons encore nos champs et nos vignes et qui savons les cultiver, c'est dès notre enfance que nous y avons vécu ; c'est en travaillant avec nos pères dès nos plus jeunes années que nous avons appris l'ha-

dant on corrige, dans beaucoup de cantons, ce que ce système a de trop absolu, en autorisant l'émancipation des enfants, six mois ou un an avant l'âge légal, lorsqu'ils possèdent les connaissances suffisantes. Mais cette concession ne dépasse jamais la limite d'une année.

Un instituteur français, qui lit dans son journal pédagogique que l'obligation de fréquenter les écoles est de neuf années dans la plupart des cantons suisses, doit penser que le niveau général de l'instruction est beaucoup plus élevé chez nous que dans les écoles primaires de la France. Ce serait là une grave erreur. En moyenne, nos écoles ne sont pas plus fortes que les écoles françaises.

bileté dans le travail et l'endurcissement à la fatigue. Pour ton enfant, il n'y faut pas songer; du 1er janvier au 31 décembre, sous peine de l'amende et des verrous, il s'agit que tu l'abandonnes à l'Etat, qui t'en fera, que sais-je? un avocat manqué, un médecin manqué, un savant manqué, et dans tous les cas un paysan ou un artisan déclassé, s'il te prend fantaisie, avec toutes les belles bribes de savoir qu'il a acquises, de vouloir le forcer à suivre la carrière dans laquelle tu t'es toi-même distingué et qui t'a procuré aisance et considération aux yeux de tes concitoyens.

Si, du moins, tu pouvais le voir élevé selon tes idées et dans tes principes; mais non. Tu voudrais que ton enfant fût instruit dans les croyances positives du christianisme et de la Bible, croyances qui font ta joie et ton bonheur pendant ton séjour ici-bas, et dont les premiers germes ont été déposés dans ton cœur à cette école où, de ton temps, on envisageait comme un privilége spécial de pouvoir les enseigner; mais, désormais, l'instituteur devra bien particulièrement s'abstenir de lui parler en aucune façon de religion. Libre à lui de raconter les hauts faits des batailleurs de la Grèce et de Rome; mais l'entretenir de Jésus, de ce modèle de toutes les vertus, de sa vie, de son œuvre, de ses enseignements, de ses préceptes, défense formelle d'en ouvrir la bouche et destitution prompte et exemplaire de l'instituteur récalcitrant.

J'ai entendu jadis raconter, lorsque moi aussi j'étais assis sur les bancs de l'école, qu'au moment où nos ancêtres allaient livrer bataille aux tyrans qui les tenaient asservis, ou aux ennemis qui voulaient envahir l'Helvétie, avant de commencer la lutte, ils se jetaient tous à genoux, et, dans une fervente prière, ils adressaient à Dieu leurs supplications, lui demandant la victoire pour leurs armes et sa protection pour leur patrie bien-aimée. Et ces

Il y a de cela plusieurs motifs.

Le premier est dans la longueur même de la période pendant laquelle l'enfant doit recevoir l'enseignement. Dans les pays où l'enfant ne suit les leçons de l'instituteur que pendant quatre ou cinq ans, le maître s'efforce de hâter le développement de l'écolier, de manière à lui faire parcourir, dans ce court espace de temps, le cercle des connaissances indispensables. Ici l'instituteur, sachant qu'il a neuf années devant lui, se hâte lentement, et consacre les neuf années à parcourir le même cercle d'enseignement. Là où le père est pressé de mettre son enfant en apprentissage, il veille à ce que cet enfant acquière vite les connaissances dont il aura besoin; ici, où, quoi qu'il advienne, l'enfant doit rester à l'école jusqu'à quinze ans, il n'y a aucun

nobles ancêtres nous ont laissé une patrie libre et respectée de tous ; et nous voudrions bannir de nos écoles ce qui a fait leur force, le nom de Dieu, la prière qui les soutenait et les encourageait au moment du danger, et l'espoir en cette patrie céleste qui faisait dire aux cinquante Neufchâtelois morts à Saint-Jacques : « Nous baillerons nos âmes à Dieu et nos corps aux Armagnacs » !

Non, il n'en sera pas ainsi. Qu'on nous fasse voter, nous autres campagnards, et au besoin nous le demanderons, et on verra bien si l'immense majorité des parents ne voudra pas maintenir l'ancienne loi à cet égard et à plusieurs autres. Que ceux qui ne croient malheureusement plus à la Bible et à la révélation laissent leurs enfants à la maison pendant le culte qui sera donné aux écoles, nul ne les forcera à les y envoyer malgré eux ; mais que cette petite minorité ne vienne pas, sous prétexte de liberté de conscience, violenter la conscience de la grande majorité de ceux qui croient que la religion est une bonne chose, qu'elle est la première et la plus nécessaire de toutes les connaissances, et que, sans elle, les particuliers, aussi bien que les familles et les Etats, descendront de jour en jour davantage une pente fatale, qui les conduira insensiblement à leur ruine.

Voilà ce que nous avons encore la faiblesse de croire, nous autres paysans. Tous ces grands mots de progrès et d'idées surannées, qui ont été inventés pour les besoins de la cause, nous touchent fort peu ; en toutes choses, nous aimons à considérer la fin, comme le veut le Sage ; si la fin est bonne, c'est là pour nous ce qui constitue un progrès; mais, si elle est mauvaise, la chose fût-elle cent fois nouvelle et garantie par toutes les autorités progressives du monde, nous l'envisagerons comme un recul, et nous n'en voudrons pas.

motif, ni pour l'enfant ni pour sa famille, d'exciter son activité.

Les systèmes pédagogiques en usage en Suisse sont la seconde cause de la lenteur avec laquelle s'acquiert l'instruction primaire. En France, on développe beaucoup la mémoire, qui est la faculté maîtresse de l'enfant, et c'est à la mémoire que l'on confie la plupart des connaissances primaires. La pédagogie suisse et la pédagogie allemande affectent de ne s'adresser qu'à la raison et aux sens. Or, le travail de la raison est lent dans le jeune âge. On repousse formellement les formules et les abstractions, pour n'amener que par la voie de l'analyse les enfants à la connaissance des règles de la grammaire et de l'arithmétique. Les cahiers de calcul, qui servent dans les écoles de toute la Suisse allemande, et que M. Decoterd a traduits pour les cantons de la langue française, sont disposés de telle manière que l'écolier doit s'essayer à résoudre des problèmes assez compliqués avant de connaître les opérations de l'arithmétique. C'est par une série de problèmes et non par un enseignement didactique, que l'enfant apprend à connaître le système des poids et mesures.

Je ne voudrais pas médire de cette manière d'enseigner. Il me suffit de constater qu'elle est fort longue et que l'instituteur qui l'emploie doit avoir la garantie de garder les enfants huit ou neuf ans sous sa férule. Dans les écoles de la ville de Fribourg, où l'on a suivi jusqu'en ces derniers temps le système du P. Girard, les classes étaient plus faibles que dans la plupart des écoles rurales du canton ; on y était surtout en arrière pour l'orthographe. Cela venait de la méthode préconisée par l'auteur de la *Langue maternelle*, méthode qui exclut l'emploi d'une grammaire et n'enseigne la langue que par l'usage.

On me répondra que la France verse dans l'excès contraire, et je ne le nierai point. Vos enfants vont au collége sans passer par l'école primaire. Il faut qu'à seize ans ils soient bacheliers; qu'à dix-huit, ils puissent affronter un examen pour les écoles spéciales. Ce résultat peut-il être atteint sans surmener les facultés du jeune homme, et sans faire de l'instruction une pure

affaire de mémoire? Si, en France, l'on trouve moins qu'en tout autre pays des hommes qui continuent d'étudier, n'est-ce point parce que l'excès de travail dans les écoles a dégoûté le jeune homme des travaux intellectuels. Dans les autres pays, on étudie moins à la vapeur, mais on étudie toute sa vie.

Ces observations s'appliquent surtout à l'enseignement secondaire et supérieur. Dans les écoles primaires, gagner du temps est un grand avantage, surtout dans la campagne. Dans les villes, c'est encore assez de commencer un apprentissage à quinze ou seize ans. L'enfant placé trop jeune dans les usines y perd la santé. Mais, dans la campagne, il y a mille occupations qui reviennent de droit à l'enfant de douze ou treize ans. Les travaux des champs sont pénibles, il faut y former de bonne heure les membres et l'esprit du futur cultivateur. Les bras de seize ans qui toucheront la bêche pour la première fois, la trouveront bien pesante et la terre bien dure. L'émigration vers les villes n'est-elle pas déjà trop considérable?

Dans les écoles rurales de la Suisse, l'obligation scolaire n'existe pas de fait pendant la saison des travaux agricoles. C'est l'époque où l'on donne les vacances. Le maître ne fait qu'une classe par jour et plus courte. Les autorités locales sont très faciles pour exempter de l'école, et si les parents retiennent leurs enfants sans permission, on ferme les yeux. Dans le canton de Neufchâtel, les instituteurs ont inscrit, en une seule année, plus de 500,000 absences non justifiées.

Les théoriciens et les esprits absolus gémissent de ce résultat. Le conseil d'Etat de Neufchâtel présente un projet de loi qui rendra plus rigoureuse l'obligation de fréquenter les écoles. Mais ce projet est vu avec déplaisir par les cultivateurs; ils comprennent fort bien que, si leurs enfants restent jusqu'à seize ans sur les bancs de l'école, ils n'auront jamais le goût des travaux agricoles. Ces travaux sont cependant bien moins pénibles en Suisse que dans une grande partie de la France. Les cultures de céréales sont celles qui donnent le plus d'ouvrage au paysan, et les céréales sont peu cultivées en Suisse. Une bonne partie du sol est couvert de pâturages, et nous avons des industries

agricoles peu pénibles, comme l'élève du bétail, la préparation des produits du lait, la culture de la vigne, etc.

Nos journaux rapportent qu'il se prépare en ce moment une édition du *Cours gradué d'instruction civique*, de M. Bornet. Cette édition serait adaptée aux besoins de la France par M. Schmit, publiciste.

Il ne sera pas inutile d'appeler votre attention sur cette publication. Le *Cours d'instruction civique* a été écrit par M. le professeur Bornet pour les écoles du canton de Fribourg, à l'époque où ce canton gémissait sous le joug du radicalisme. Quand le parti conservateur revint au pouvoir, en 1857, son premier soin fut de retirer des mains des enfants ce livre dangereux. Il n'est plus employé, en ce moment, que dans les écoles protestantes et radicales du canton de Neufchâtel. Je me trompe, le parti radical étant revenu aux affaires dans le canton de Vaud, vient de faire imprimer à Lausanne une nouvelle édition du *Cours gradué d'instruction civique*, avec les changements nécessaires pour adapter ce Manuel aux institutions vaudoises.

Ces indications vous permettront d'apprécier les tendances et la valeur de l'ouvrage de M. Bornet.

L'édition préparée par M. Schmit pour les écoles de la France conservera les mêmes tendances, en les aggravant. Pour en être assuré, il suffit de connaître les principes et le passé de M. Schmit. Ce personnage, qui a appartenu d'abord à l'Université, s'est lancé plus tard dans le journalisme le plus avancé. Obligé de quitter la France après le coup d'Etat, il fut quelque temps instituteur dans le canton de Soleure ; mais ses principes le firent congédier; il vint se fixer à Fribourg, où il a rédigé pendant de longues années une feuille ultrà-radicale, appelée *le Confédéré*. L'exagération de ses opinions en politique et en religion faisait de lui un journaliste compromettant pour son parti, qui lui opposa *le Journal de Fribourg*.

Le Confédéré devint dès lors un journal français, rédigé en Suisse avec les subsides fournis par le parti révolutionnaire

qui a de grosses bourses en Alsace. Le colonel Charras était le principal bailleur de fonds.

Quand le ministère Ollivier-Daru eut adouci la législation sur la presse, les révolutionnaires français, libres de fonder des journaux à l'intérieur, renoncèrent à subventionner *le Confédéré ;* et M. Schmit, rentré en Alsace, fonda, à Mulhouse, une feuille écarlate. L'occupation prussienne, puis l'annexion lui ont fait des loisirs, dont il profite pour travailler au remaniement du *Cours d'instruction civique* de M. Bornet. Je crois que l'on peut prévoir dans quel sens se feront les remaniements, et que ni la religion ni les sains principes politiques n'y gagneront.

L'instruction civique ne fait pas partie, en France, du cadre des études primaires. Le Manuel de M. Schmit ne sera donc pas mis entre les mains des enfants ; mais n'entrera-t-il pas, grâce aux efforts du parti révolutionnaire, dans la bibliothèque d'un trop grand nombre d'instituteurs ? J'ai cru utile de signaler ce danger, afin que votre *Revue*, dont l'influence est grande et méritée, prévienne ce malheur. Quand le poison va être versé sur toute la France, ne serait-il pas opportun de préparer le contre-poison ? Ne conviendrait-il pas de rédiger un petit écrit, bien clair, bien simple, bien populaire, étranger aux diverses opinions qui divisent les partis, mais posant, avec une grande fermeté, les principes sur lesquels repose toute société, en s'aidant des lumières que la révélation chrétienne, interprétée par les Papes et les Conciles, a répandues sur les principales questions de l'ordre social, sur les rapports de l'Etat et de l'Eglise et sur les droits divins de celle-ci ? Je me persuade qu'un écrit de ce genre ne serait pas inopportun dans les temps où nous vivons. Toutes les grandes vérités sont diminuées ou travesties. Les actes pontificaux, surtout l'encyclique du 8 décembre 1864 et le *Syllabus* qui l'accompagne, ont été tellement calomniés, qu'une explication bien claire de ces actes pontificaux en serait la meilleure justification.

C'est une idée que je me permets de vous soumettre au courant de la plume. Je la dépose en bonne terre ; si elle est féconde, elle germera.

—

La Suisse traverse en ce moment une crise très grave. Il s'agit d'une révision de la Constitution fédérale ; et, sous prétexte de réformes, toutes les utopies du parti le plus avancé cherchent à pénétrer dans nos institutions.

L'enseignement primaire ne devait pas échapper aux tentatives d'innovations. Je vous ai dit que, jusqu'à ce jour, l'enseignement a relevé exclusivement des autorités cantonales. Le pouvoir central n'a sous sa direction qu'une école polytechnique, établie à Zurich. La Constitution de 1848 l'autorise à fonder une Université fédérale ; mais jusqu'ici cet article constitutionnel a été lettre morte.

Les autorités cantonales relèvent trop immédiatement des populations pour se permettre de donner à l'enseignement primaire la direction anti-religieuse et révolutionnaire que réclament les partis avancés. En matière d'instruction, le radicalisme suisse en est purement et simplement au programme de la Commune de Paris, mais les pères de famille tiennent essentiellement à un enseignement sensé, religieux; ils réclament la coopération du ministère du culte dans l'éducation de l'enfance. Que faire ? Agir contre la volonté des familles n'est pas possible : le gouvernement cantonal qui le tenterait serait renversé aux prochaines élections.

Le désir de réaliser le programme radical dans les écoles a conduit à l'idée d'une intervention fédérale dans l'enseignement. Le conseil fédéral n'est pas issu directement des suffrages du peuple. Sa nomination a lieu au deuxième degré par l'Assemblée fédérale, et tant de causes diverses (rivalités de langue, de culte, intérêt des grands cantons, etc.) influent sur le choix des sept conseillers fédéraux, que cette haute autorité ne dépend sous aucun rapport de la volonté populaire et ne représente généralement pas les idées dominantes dans le peuple suisse. Cela peut sembler étrange de la part d'un gouvernement républicain : mais il faut bien que je constate un fait qui est ici de notoriété publique.

Nos radicaux se sont dit : Les gouvernements cantonaux sont impuissants à faire l'école révolutionnaire et laïque,

chargeons de ce soin la Confédération. Des instituteurs du canton de Zurich et des cantons voisins, réunis à la *Tonhalle*, à Zurich, ont élaboré, sous forme de pétition aux chambres fédérales, un plan à peu près complet de centralisation de l'enseignement primaire. Les instituteurs de la Suisse romande n'ont pas osé signer ce programme; ils se sont bornés à demander une inspection fédérale des écoles, l'interdiction de l'enseignement aux corporations religieuses, et l'indépendance de l'école vis-à-vis de l'Eglise.

Le Conseil national, discutant le projet de révision, a été amené à s'occuper de la question de l'enseignement. Il a consacré trois séances pleines à cette grave discussion. La majorité de la commission proposait de laisser encore l'instruction publique dans la compétence des cantons; la minorité voulait donner une base à l'intervention fédérale et proposait un article ainsi conçu : « L'enseignement primaire est obligatoire et » gratuit. Il ne peut être donné par des ordres religieux. La » Confédération a le droit d'édicter des prescriptions légales sur » le minimum d'enseignement des écoles primaires ».

Cela même ne suffisait pas à l'extrême gauche. M. Ruchonnet, directeur de l'instruction publique dans le canton de Vaud, proposait d'ajouter que l'instruction primaire devait être laïque; M. Jolissaint, un ami de Garibaldi, et M. Carteret, le persécucuteur des catholiques de Genève, demandaient que les congrégations enseignantes ne pussent tenir même des écoles libres. Toute la discussion a été à la hauteur de ces libérales propositions. Je ne la résumerai pas ici; c'est un tissu de blasphèmes contre notre religion, d'outrages contre le clergé et les religieux, de calomnies contre les populations catholiques.

A la votation, les propositions de la minorité de la Commission n'ont recueilli que 41 voix contre 59. Voilà donc les écoles provisoirement maintenues sous la direction des autorités cantonales. Je dis : *provisoirement ;* car, dès le lendemain du vote, les coryphées du radicalisme se sont plaints qu'il y avait eu des erreurs et des malentendus, qu'un amendement avait été confondu avec un autre; et ils ont annoncé qu'une nouvelle

proposition serait faite pour examiner la question une seconde fois. On craint que le parti avancé n'entraîne la majorité, en portant la question sur le terrain confessionnel. Si l'on parvient à trouver une formule qui enlève aux cantons catholiques leur autorité sur les écoles, tout en la maintenant pour les cantons protestants, on est certain que le programme du radicalisme sera voté.

Nous ne pouvons tarder d'être édifiés sur cet objet, car le vote sur la nouvelle proposition interviendra probablement dans la séance du 23 décembre.

Le projet de révision confirme le droit que la Constitution de 1848 avait conféré à la Confédération d'ériger une Université fédérale. Les rivalités entre les villes qui aspirent à devenir le siége de cette université seront peut-être longtemps encore un obstacle à la réalisation de ce projet. En attendant, notre jeunesse va chercher l'enseignement supérieur dans les universités d'Allemagne. On en rapporte cet engouement pour les idées germaniques, qui est un des dangers de notre position. Les jeunes gens catholiques reviennent, la plupart, matérialistes et sceptiques ; les meilleurs deviennent rationalistes et dœllingériens. Il en résulte un divorce malheureux entre la classe lettrée et le peuple, demeuré sincèrement attaché à la pureté de sa foi.

Il n'y a pas de remède en ce moment à ce mal. Les catholiques suisses n'ont point les ressources nécessaires pour créer des facultés libres de droit et de médecine. Les catholiques d'Allemagne se préoccupent, depuis plusieurs années, de la fondation d'une université indépendante ; mais il n'y a pas de législation qui leur garantisse une suffisante liberté. Les regards des catholiques suisses sont tournés vers la France ; ils suivent avec un vif intérêt vos travaux et vos luttes pour la conquête de la liberté de l'enseignement supérieur. Ils espèrent le succès de vos efforts ; ils l'attendent avec impatience ; ils pensent que, cette liberté nécessaire conquise, des facultés libres seront créées dans quelque ville qui ne soit pas trop éloignée de la frontière helvétique. Si cette espérance se réalise, la jeunesse catholique accordera ses préférences à la France pour les études supérieures.

M. Soussens.

Fribourg, le 20 décembre 1871.

OPPORTUNITÉ

DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

NOUVELLE OBJECTION.

L'Université catholique mérite de si grands respects que plusieurs de nos amis ne peuvent la concevoir qu'avec la majesté des cheveux blancs, ornée d'une couronne de professeurs expérimentés et assise noblement en des parvis magnifiques; ils veulent, dès son aurore, lui amener une foule empressée d'auditeurs, aussi aimables qu'intelligents, et commencer la bataille par le triomphe.

A ce beau rêve nous avons opposé simplement, dans un précédent article (1), la marche ordinaire des choses de Dieu : *impleti sunt dies ut pareret..... et pannis eum involvit et reclinavit eum in præsepio* (2); non pas que la crèche fût le berceau souhaité par la sainte Vierge, mais elle dut s'en contenter à regret, par cette seule raison qu'on ne voulait pas lui faire place ailleurs : *quia non erat eis locus in diversorio.* Et c'est pourquoi Celui dont la course est comparée, dans ses rapides succès, à celle du géant, est né petit enfant dans une étable.

Nous avions encore d'autres objections à résoudre ; mais on nous les faisait si colossales qu'il fallait, à mon faible levier, le point d'appui de la bienveillance avec laquelle on a accueilli mon

(1) *Des objections ordinaires opposées à la fondation d'une Université catholique* (novembre 1871).

(2) Lorsque le temps de l'enfantement fut accompli..., elle l'enveloppa de langes et le coucha dans une crèche (S. Luc, II, 7).

premier essai pour tenter de les ébranler; je les aborde aujourd'hui avec confiance.

Les voici :

I. — L'Université de France, dit-on, a le sceau de l'Etat et les faveurs du public; il faut absolument prendre des arrangements avec elle; — un mariage mixte est nécessaire.

II. — Les grades n'ont d'autre valeur que la sanction de l'Etat; le diplôme est un billet de banque qui ne peut courir le monde sans autorisation officielle; donc, faute de garantie du gouvernement, point de grades sérieux, et dès lors point d'Université possible.

III. — L'Université de France a reçu l'héritage des traditions scolaires; c'est là un dépôt sacré qu'elle conserve mystérieusement et dont nul ne saurait lui ravir le secret.

IV. — L'Université a des titres à votre indulgence — cette objection est plus timide —, à cause des dix justes qu'elle renferme au moins. — Dans vos attaques, vous lui devez justice et charité.

V. — Ces objections fussent-elles résolues, il faudrait encore arriver à l'heure opportune, et vous êtes intempestif. Tous les efforts aujourd'hui doivent être consacrés à repousser l'enseignement obligatoire, gratuit et laïc. C'est la besogne impérieuse.

Assurément, nous ne pensions pas voir la question d'inopportunité, réveillée par nos meilleurs amis, renaître si vite de ses cendres; mais, puisqu'elle se présente, elle a droit à la priorité. Efforçons-nous donc de faire évanouir ce fantôme terrible; entrons en matière.

I. — Les missionnaires de l'Université catholique doivent se jeter immédiatement dans la lutte, précisément à cause des nouveaux attentats contre l'enseignement primaire. L'Université catholique se propose, en effet, disons-nous, de supprimer, pour la partie la plus influente de la société, le *diplôme laïc*, le *diplôme obligatoire* et le *diplôme gratuit*, lequel produit exactement, dans l'école secondaire et supérieure, les désastres que vous redoutez pour l'école primaire.

A. Diplôme laïc du baccalauréat. — Nous parlons de

diplômes et non de *grades*; c'est à dessein. Les grades se définissent, dans les vieux dictionnaires, *degrés d'honneur*; on les recherchait surtout comme une dignité; ils accompagnaient d'ailleurs une science éprouvée et démontrée par des années d'études. Le diplôme moderne, au contraire, est devenu un papier d'affaires, un passeport administratif; ce n'est pas l'attestation d'une science présente, c'est un *bon* qui tient lieu d'un certain bagage scientifique inscrit en un programme et que le diplôme dispense de porter avec soi. Aux idées nouvelles qu'on prend d'un objet, il faut une modification de langage; de là notre tendance à user du mot diplôme, quand nous parlons du *baccalauréat*.

Le *diplôme laïc* du baccalauréat — et ceci s'applique à tous les diplômes laïcs — a pour objet de constater une science absolument dégagée de l'idée de Dieu, et il a pour résultat nécessaire d'enlever à l'enseignement, et souvent à l'éducation, tout son côté élevé et religieux. On veut sans doute *déchristianiser* les masses par l'école primaire laïque, mais on a déjà déchristianisé les hommes qui exercent une influence sur les masses par l'école secondaire préparatoire au diplôme.

La *Revue de l'Enseignement chrétien* a fait, à diverses reprises, ressortir ce côté funeste du baccalauréat. « Un fait certain, écrivait le R. P. d'Alzon, au mois de juin dernier (1), c'est que nos élèves, au moment où les questions religieuses devraient les intéresser le plus, se trouvent, par suite de ce malheureux examen, dans une disposition de dégoût pour toute étude qui les détourne de l'objet unique de leurs préoccupations. Il se forme sur ce point des traditions fâcheuses malgré tous les efforts des maîtres.....; et, comme toute question religieuse est forcément exclue (des programmes universitaires), l'enseignement religieux n'est, aux yeux de nos jeunes aspirants, qu'une superfétation. Je parle des établissements chrétiens. Que serait-ce, si je plongeais mes regards dans les lycées à l'heure où l'aumônier fait des cours de caté-

(1) *De la réforme de l'Enseignement* (suite et fin, juin 1871).

chisme et de controverse? Et vous voulez que ces jeunes gens, parvenus au terme dè leurs études classiques avec les notions les plus insuffisantes des principes religieux, incapables de soutenir une lutte contre d'autres jeunes gens, dont les objections sont souvent d'autant plus difficiles à réfuter qu'elles sont plus absurdes, vous voulez qu'ils ne sentent pas leur foi s'ébranler et souvent se perdre?»

Le R. P. d'Alzon revient sur cette triste vérité, dans sa lettre à M. de Bonald (janvier 1872), et démontre comment, « grâce aux épreuves exigées avec rigueur pour aborder certaines carrières, nos élèves auront moins de sève chrétienne, un sentiment plus affaibli de leurs devoirs de catholiques »; côté de l'examen utile peut-être aux vues de M. le ministre de l'instruction publique, mais profondément douloureux pour les hommes que préoccupe l'avenir de la France.

Au moment même où nous traçons ces lignes, les feuilles publiques nous apportent le récit d'épouvantables sacriléges commis dans un lycée. Quatre élèves, à l'instigation d'un camarade protestant, ont, dans la nuit de Noël, profané la sainte hostie, avec un raffinement inouï d'impiété. Ce fait démontre trop éloquemment que, sous une tunique de lycéen, on ne trouvera en général qu'un candidat au baccalauréat à peu près imperméable aux efforts d'un aumônier (1).

(1) Le saint jour de Noël, quatre élèves, après s'être concertés, s'approchèrent de la sainte table, et, au lieu de consommer l'hostie consacrée, la déposèrent dans leur livre.

« Arrivés dans la cour, continue le journal auquel nous empruntons ce triste récit, au milieu d'un groupe de camarades, l'un de ces criminels colle la sainte hostie après un arbre et la déchire à coups de canif ou de couteau; un autre la pose sur son képi et lui fait subir le même outrage; un troisième la met dans son soulier, sous son talon; enfin, le quatrième, retenu par un reste de remords, n'osant pas imiter ses complices, mais cependant embarrassé et ne sachant que faire de cette hostie, va la jeter dans... ma plume se refuse à aller plus loin».

C'est à Clermont, dans le lycée que l'Université a baptisé du nom de Pascal,

Un défenseur de l'Université, le journal *la Cloche*, croit pouvoir constater, en effet, à propos de ce crime, que « l'aumônier n'a pas su faire pénétrer dans l'esprit de ses ouailles le respect des choses qu'il est chargé de leur enseigner ; car l'Université admet l'enseignement religieux dans ses maisons ; chaque lycée possède une chapelle où, chaque dimanche, les élèves sont conduits aux offices religieux ; la messe est accompagnée d'un prône ; et, une fois *au moins* par semaine, l'aumônier fait aux élèves des instructions, qui deviennent le sujet de devoirs examinés et corrigés par l'aumônier..... On sait aussi que les professeurs de lettres et de sciences s'abstiennent rigoureusement de toute controverse sur les choses religieuses ».

Ces excuses, alors même qu'elles reposeraient sur des faits entièrement exacts, seraient en harmonie parfaite avec notre thèse, sauf une seule *lettre*. Au lieu de : « l'aumônier n'a pas « SU », le typographe aurait dû mettre : « n'a pas PU faire pénétrer le respect... qu'il est chargé d'enseigner ».

Les explications qu'on a tenté de faire accepter, pour atténuer en France l'effet de cet épouvantable sacrilége, n'ont prouvé qu'une chose : l'embarras dans lequel une situation fausse jette les chefs de l'Université.

que les faits se sont passés ; et le *Dimanche des Familles*, après avoir rapporté l'historique que nous venons de reproduire, ajoute :

« Trois élèves, les trois premiers, ont été renvoyés du lycée immédiatement; quant au quatrième, on l'a conservé, prenant en considération et regardant comme circonstance atténuante le remords qu'il a eu à imiter ses camarades.

« Voilà le fait tel qu'il nous a été rapporté par quatre personnes différentes et dignes de foi.

« Nous n'aurions pas été les premiers à en parler, si la rumeur publique ne s'en était émue. Mais cet horrible sacrilége défraye toutes les conversations ».

(*Univers* du 17 janvier 1872.)

« Cet *accident anti-religieux* se présente ASSEZ FRÉQUEMMENT DANS LES COLLÉGES, et il me souvient fort bien d'avoir assisté à pareille scène de mon temps ».

(*Radical* du 19 janvier 1872.)

Je n'insiste pas davantage sur ce premier point de vue de la question, et je conclus tout de suite : Le diplôme du baccalauréat, par ses préparations misérables, enveloppées d'une atmosphère d'incrédulité, d'où se dégage un scepticisme précoce, dépeuple l'esprit humain de toute grandeur, éteint dans l'enseignement l'auréole de la foi et mérite de s'appeler *Diplôme laïc*, au même titre que l'école des partisans de la Commune s'appelle *Ecole laïque.*

Il y a cependant une différence à noter : le diplôme athée, sur lequel on a gratté avec soin la croix, existait bien avant l'école athée, où l'on brise les crucifix, et devait nécessairement amener cette école. Si nous avions pu repousser jadis ces examens supérieurs du baccalauréat et du doctorat, purement laïcs, exclusifs de tous les droits de Dieu, nous n'aurions pas, dans les hautes sphères du gouvernement, autant d'avocats sans principes, de médecins matérialistes, d'académiciens et de professeurs athées ; et, par conséquent, nous ne serions point envahis, devant la Chambre et les Conseils généraux, par la question de l'instruction primaire sous la forme où elle vient de se présenter.

Il est à peine nécessaire de dire que nous avons été contraints par nos adversaires à donner au mot *laïc* les sens étranges qu'ils ont imaginés : *rationaliste — libre-penseur — athée — nihiliste*, etc. Nous aurons assurément, dans l'Université catholique, des grades conférés par des chrétiens laïcs ou ecclésiastiques, comme nos écoles primaires s'honoreront toujours de posséder à la fois des maîtres laïcs et congréganistes pour établir le règne de Dieu dans de jeunes âmes.

B. — Le diplôme obligatoire du baccalauréat. — L'école primaire veut non seulement devenir *laïque*, mais encore *obligatoire.* Quand une marchandise est frelatée, il faut contraindre le consommateur à la rechercher, c'est évident. Les catholiques refusent l'empoisonnement avec horreur, c'est tout à fait sage et très-opportun ; mais qu'ils n'ignorent point que, depuis longtemps, l'Université nous impose l'*obligation de l'enseignement laïc* dans l'école secondaire. Ceux qui prétendent, ces jours-ci, faire goûter, par la violence, leur breuvage mortel aux

petits enfants des classes primaires, sont aussi ceux qui nous obligeaient naguères à passer sous les fourches caudines du lycée (alors collége royal), avant de nous donner le diplôme du baccalauréat, dont ils nous rendaient la possession indispensable pour toutes les carrières. Ils semblent s'être relâchés de cette sévérité ; les jeunes condamnés au *baccalauréat forcé* ne sont plus enchaînés dans un lycée ; mais, ne nous y trompons point, la méthode seule est changée, car il faut toujours se rendre à l'examen obligatoire, et les maisons libres ont, chaque année, à en accepter le programme. Or, ce programme mobile est tout simplement le programme des choses enseignées, pendant les deux dernières années, dans les classes du lycée ; autrement dit, ce sont les cours du lycée infligés à tous.

Il y a cependant, nous le reconnaissons, un tempérament ; le poison est porté à domicile ; c'est une délicatesse que le césar antique réservait à ses favoris ; et, aujourd'hui encore, lorsque le grand Turc veut distinguer du vulgaire un condamné d'élite, il lui envoie un lacet de soie pour lui laisser le loisir de s'étrangler à l'aise.

Nous pouvons donc choisir notre heure et tenir nous-mêmes notre gouvernail dans nos maisons libres, pourvu que nous voguions sans détour vers le phare unique du baccalauréat. C'est, en fait, *l'enseignement laïc rendu obligatoire par le diplôme obligatoire*.

L'obligation du diplôme se borne jusqu'à présent à la classe, immense sans doute, des hommes qui prétendent se faire une carrière, et aux jeunes gens riches qui ne veulent point user leur jeunesse sans travailler, et font du droit, des sciences, des lettres, dans les seules Facultés qui existent ; mais l'obligation du diplôme peut s'étendre bien davantage !

En présence des excès du suffrage universel, pourquoi, par exemple, ne désignerait-on pas le baccalauréat comme le niveau nécessaire du cens électoral ? Tant que l'Etat croira à la vertu de cette pierre de touche pour juger de la valeur d'un homme, il devra tendre à en user. Le *diplôme obligatoire*, comme les tyrans qui vieillissent, est insatiable, et l'on s'est déjà demandé

si le baccalauréat laïc ne devrait pas être imposé à tous les Français, puisque le papier qu'on y délivre peut tenir lieu de religion, de morale, de science et faire les grands peuples... sur le papier. Le but est marqué; je déclare ne point voir au nom de quel principe on nous marchanderait les moyens de l'atteindre; le droit de l'Etat à agrandir le domaine intellectuel de ses enfants ne saurait être retenu dans les murs étroits d'une école primaire; l'égalité même exige que tous les petits français naissent candidats au baccalauréat, puisque le baccalauréat est le terme de toute éducation, et que le diplôme, signe du baccalauréat, est le droit même de l'homme et du citoyen.

La forme plaisante n'enlève rien à la vérité de ce langage; c'est rigoureusement celui de nos libéraux, et il est vraiment merveilleux de les voir s'irriter si fort des moyens coercitifs employés pour empêcher les peuples d'être détournés de leur fin éternelle, lorsqu'ils sont remplis eux-mêmes d'un zèle aussi farouche pour conduire tous les hommes à l'autel du diplôme. La religion du diplôme a cependant des mystères terribles pour la raison. Une école est admirablement tenue, les élèves y ont des succès; l'école voisine est mal famée et le désordre matériel y est une faible image du désordre intellectuel. Ma pauvre raison voudrait croire la première école meilleure. Erreur ! s'écrie le pontife du diplôme, le maître de la seconde école a seul le papier officiel, et vous devez le croire plus capable. Votre foi doit aller jusqu'à lui confier avec joie votre enfant, et, d'ailleurs, au besoin, je vous y oblige : *sit pro ratione*..... Il a le diplôme !

Nous sommes insensés, à leurs yeux, de croire les mystères que nous ne comprenons point, quand Dieu nous les révèle, et il est très-raisonnable de croire l'absurde, sur la foi d'un diplôme !

Pour nous, catholiques, armés de notre foi et de notre raison, nous repoussons le culte *obligatoire* du diplôme officiel, comme la source de toutes les tyrannies, depuis l'école primaire jusqu'à l'école supérieure.

Dans les *Mille et une Nuits*, la montagne d'aimant, placée au milieu de la mer, arrache impitoyablement toutes leurs ferrures aux navires assez téméraires pour l'approcher, et bientôt

ces navires périssent disloqués. Cette montagne dangereuse, c'est la monstruosité de l'Etat enseignant sans doctrine. On commence aujourd'hui à signaler le danger pour les barques primaires; elles vont sombrer ! Mais il y a longtemps que l'ingérence de l'Etat démonte, pièce par pièce, les gros navires de l'enseignement supérieur et secondaire, destinés à remorquer les petites barques primaires et à les secourir.

Au lieu d'une lutte impossible, écoutons donc ceux qui disent : « Supprimons la montagne, ou, tout au moins, construisons de nouveaux navires qui ne voguent plus dans ses eaux, et, s'il faut que, par un désolant effort, la montagne fasse sombrer les barques de nos écoles primaires actuelles, nous sauverons au moins la plupart des passagers avec notre beau navire. L'Université catholique, c'est l'arche du salut !

C. — Le diplôme gratuit du baccalauréat, — père de l'école gratuite.

D'abord existe-t-il des diplômes d'Etat gratuits ?

Non, assurément, pas plus qu'il n'y a d'écoles d'Etat gratuites ; mais il est *obligatoire* de connaître le nouveau langage de convention, pour lequel nous aurons un dictionnaire spécial de l'*Académie-Littréenne*. Dans ce dictionnaire, le substantif *homme* voudra dire : *fils de singe*, et l'adjectif *gratuit* signifiera : *payé chèrement par tout le monde.*

Avec cette définition, nous reconnaissons tout de suite que la gratuité est le corollaire nécessaire de l'obligation. Le diplôme du baccalauréat, qui est obligatoire, est donc aussi gratuit ; je veux dire qu'il est, comme l'école primaire gratuite, une ruine pour l'Etat et l'enseignement libre, sans profit pour les particuliers. Je m'explique :

La préparation au diplôme suscite mille entraves à l'épanouissement de la foi dans les jeunes âmes, et cependant nous sommes contraints à cette ascension périlleuse du baccalauréat. Tout à l'heure, nous nous comparions à des pendus à qui l'on permet seulement de choisir la corde, — pourvu qu'elle soit solide. Mais l'Etat ne nous fait cette concession qu'à regret ; il tient au privilége d'exécuter lui-même, par ses voies et

moyens, et nous allons examiner rapidement au prix de quels sacrifices il nous impose son intervention immédiate. Nous essaierons, par la même occasion, de peser le gros lingot d'or qu'il emploie, non pas à subventionner l'enseignement libre, selon son devoir indiscutable, mais à l'écraser, à le broyer, à l'anéantir.

Ne parlons ici que de l'enseignement secondaire de l'Université (1). Voici le pont d'or mis gratuitement à sa disposition :

Un ministre, grand-maître, avec ses bureaux et ses fonds secrets.......................... *aux frais de l'Etat.*

Une école normale supérieure pour former les professeurs, très-richement dotée............... *aux frais de l'Etat.*

Une école d'Athènes pour récompenser les professeurs lauréats de l'Ecole normale, — et faire M. Edmond About...... .... *aux frais de l'Etat.*

Des inspecteurs généraux et autres.. *aux frais de l'Etat.*

Des subventions annuelles de plusieurs millions aux lycées............................... *aux frais de l'Etat.*

Nota. Nous ignorons si l'on a donné suite au projet d'augmenter ces subventions cette année, plusieurs colléges catholiques ayant été pillés par la Commune, Garibaldi et les garnisaires de Gambetta.

Des terrains et bâtiments représentant 30,000 — 100,000 — 200,000 fr. de loyer annuel, mis gratuitement à la disposition de chaque lycée... *aux frais de l'Etat, des départements ou des villes.*

Les agrandissements utiles — pourquoi se gêner ? — opérés à coups d'expropriation chez les voisins.... *aux frais, etc..*

Des subventions supplémentaires (2)... *aux frais des villes.*

Dégrèvement d'impôts............ *aux dépens de tous.*

Le recouvrement des créances au moyen de poursuites pri-

(1) Il est superflu, en effet, de démontrer la gratuité de l'enseignement supérieur ; chacun sait qu'il est entièrement gratuit aux dépens de l'Etat, comme il est absolument obligatoire au détriment des consciences.

(2) A Nimes, outre les subventions ordinaires, la ville a accordé au lycée 3.000 fr., à la condition qu'on y enseignera les mathématiques spéciales.

vilégiées et dont l'odieux retombe sur le fisc................ *au profit des lycées.*

Enfin et surtout les *boursiers*... *aux frais des deniers publics.*

car, dans l'Université, les lycées qui élèvent des jeunes gens gratuitement reçoivent la pension intégrale, toujours en vertu du sens spécial de notre adjectif *gratuit.*

Ne parlons point des dons de livres et autres retours du bâton gouvernemental; des instances, promesses ou menaces, faites auprès des fonctionnaires pour obtenir leurs fils; des bourses (aux frais de l'Etat) adroitement offertes pour arracher les enfants à l'enseignement libre; des pluies bienfaisantes de ces mêmes bourses (aux frais de l'Etat), pour soutenir, à un moment donné, la concurrence d'une institution voisine trop prospère. Laissons, comme détails, si l'on veut, les concours avec des priviléges civils, les faveurs et facilités pour les examens, très-appréciés par le public (1). Laissons ces broutilles, mais signalons, en insistant, l'avancement hors ligne et souvent onéreux pour l'Etat, offert comme un puissant appât à MM. les professeurs, au moyen des chaires des facultés, du Collége de France, de l'inspection générale, des bibliothèques, des missions, des positions de recteurs et de proviseurs, des croix, des portes ouvertes sur l'arène de la politique, etc., etc., et concluons que, avec cet immense budget direct et indirect, l'école secondaire de l'Etat s'impose véritablement à la liberté de tous, au nom de sa gratuité.

Les écoles libres ont, dans ces conditions, une *liberté* qui ressemble fort à la *gratuité* universitaire.

Nous n'avons point fait l'addition, mais nous ne sommes pas éloignés de croire que la somme totale payée à l'Université par

(1) Il n'y a ici aucune accusation de déloyauté contre MM. les professeurs des facultés; mais, en soumettant des écoles rivales à ses propres examinateurs, et en tolérant chez eux certains mots imprudents, l'Université de France laisse s'accréditer une opinion odieuse pour elle et dont elle a le tort de profiter.

les trente-cinq millions de catholiques de France, permettrait aux écoles libres de recevoir tous leurs élèves gratuitement. Ce calcul serait curieux; nous le recommandons aux enquêtes de l'administration.

Concluons :

Le trident *laïc, obligatoire, gratuit* ne menace point nos écoles secondaires, uniquement parce qu'il les atteint déjà cruellement; et si de nouvelles lois s'efforcent de le diriger contre les écoles primaires, ce n'est pas un danger nouveau, c'est une application douloureuse de l'asservissement universel.

L'opportunité s'applique donc à une levée de boucliers générale; quand un pays est envahi, il ne suffit pas de défendre une forteresse — c'est ce que nous faisions à Metz — il faut atteindre l'ennemi, le vaincre ou périr.

Nous sommes enveloppés, depuis tantôt quatre-vingt-dix ans, dans l'obscurantisme le plus effroyable; nous voulons rallumer nos flambeaux à l'un de ces grands foyers qu'on appelle *Universités catholiques* et vaincre l'Université révolutionnaire. Notre confiance s'appuie sur cette vérité : que l'Eglise seule est, en son époux divin, *lumière et vie* ; nous, qui combattons avec elle et pour elle, nous seuls possédons la lumière et la vie; et la vie aura raison de la mort, comme la lumière a toujours raison des ténèbres.

V. de P. BAILLY,
des Augustins de l'Assomption.

(La suite prochainement).

L'INSTRUCTION

OBLIGATOIRE, GRATUITE ET LAÏQUE.

(Suite et fin.)

Nous voici arrivé au troisième terme de la formule sacramentelle : *obligatoire*, *gratuite*, *laïque*.

Chaque mot cache un piége ; le premier est le plus habile, parce que, en demandant l'instruction obligatoire, on semble inviter l'Etat à provoquer le développement intellectuel de la nation. Avec toute la presse catholique, nous avons fait justice de cette fausse sollicitude pour l'accomplissement des devoirs d'intérieur, et nous avons eu facilement raison des prétextes invoqués par les libéraux, pour imposer à la famille une servitude qu'elle a ignorée jusqu'à ce jour.

Dans un second article, nous avons établi que la gratuité ne pouvait pas être l'œuvre de l'Etat. Les maîtres payés et imposés par le gouvernement coûtent, en réalité, fort cher au pauvre comme au riche. Et, de plus, le gouvernement manque absolument, et de compétence pour les choisir et de droit pour les imposer.

L'obligation est donc un attentat nouveau contre la famille déjà si amoindrie ; la gratuité est un nouveau mensonge dans une société qui *se pipe* si aisément de mots. La foi seule nous rendra des mœurs, et les bonnes mœurs amèneront l'accomplissement des devoirs obligatoires ; quant à la gratuité, elle naîtra de la liberté, — une vraie et sage liberté. Laissez agir l'Eglise : le passé vous répond de l'avenir.

Que nous veut-on maintenant avec l'*instruction laïque ?*

Voilà deux mots très-courants, parfaitement clairs; il a fallu les accoupler pour en obscurcir le sens et produire l'ambiguité si propice aux sectaires. Après avoir cru un instant comprendre, on s'aperçoit que la formule est incorrecte, équivoque, à double

et à triple sens, bien propre à couvrir les projets les plus criminels et les plus insensés. Telle est la finesse des sectaires, telle est la bonhomie de leurs dupes éternelles, les honnêtes gens.

Entend-on par instruction laïque l'instruction que donnent des laïcs? Dans ce cas, en rapprochant ce terme des termes précédents, il signifierait que l'enseignement public, obligatoire et gratuit doit être exclusivement confié à des laïcs.

Mais ils ne se bornent pas à dire école laïque, ils veulent étendre la laïcité jusqu'à l'instruction, et dès lors l'épithète laïque s'applique à la nature même de la doctrine enseignée : ceci est plus subtil, mais c'est très-moderne, et nous touchons au véritable sens. Pour que l'instruction soit appelée laïque, il faut qu'elle soit indépendante du dogme catholique; il est de rigueur qu'on n'y tienne aucun compte de l'autorité de l'Eglise et du Pape. On va plus loin; on veut une instruction indépendante de tout culte et de tout dogme religieux, une instruction séparée, sécularisée. L'école doit être laïque, non-seulement parce que ses maîtres seront laïcs, mais parce qu'elle sera, dans ses programmes et dans son enseignement, entièrement séparée de l'Eglise et de toute société religieuse. C'est l'application à l'enseignement des principes de la morale indépendante; c'est le positivisme prenant possession de nos écoles. En nous proposant l'instruction obligatoire, on nous offre la Prusse pour modèle; dans l'instruction laïque, nous sommes déjà et nous serons de plus en plus sans rivaux. Les Prussiens n'ont qu'à se bien tenir. Ils nous ont battus, grâce à l'instruction *obligatoire;* nous les terrasserons, au moyen de l'instruction laïque.

En vérité, l'instruction peut-elle être plus laïque en France qu'elle ne l'est aujourd'hui? L'administration de l'enseignement à tous les degrés, supérieur, secondaire et primaire, est exclusivement laïque. L'Université, de corporation laïque qu'elle était déjà, est devenue une branche de l'administration politique du pays; elle est laïque comme César, elle est César enseignant. Elle n'est ni catholique, ni protestante, ni juive, ni musulmane; elle est neutre par ordre, neutre par état. Et c'est bien là ce qu'on entend par laïcité.

Quant à l'instruction elle-même, si nous parcourons ses trois grandes ramifications, nous en trouvons deux qui sont fermées à toute autre sève que la sève laïque ; et ce sont les plus puissantes, les branches maîtresses, d'où la troisième tire la nourriture et la vie. Le principe de la sécularisation y règne, parfaitement établi et maître de la place. L'enseignement supérieur est plus que laïque, si je peux m'exprimer ainsi. Il y a longtemps que, de la neutralité, il est passé à un système d'agression contre lequel toute défense est impossible, le monopole le plus despotique étant consacré par la loi. Le matérialisme le plus abject, le rationalisme le plus audacieux y ont seuls le droit de violer cette prétendue neutralité. Ainsi l'enseignement supérieur est laïc, dans le sens le plus outré du mot. Aussi ne demande-t-on rien pour l'enseignement supérieur.

L'enseignement secondaire, lycées, colléges communaux, écoles professionnelles, n'est pas moins laïc. Il a dû seulement souffrir, à côté de lui, un enseignement libre qui peut être religieux ou clérical, à la condition : 1° de vivre sans subvention à côté d'établissements richements dotés ; 2° de contribuer, par l'impôt, au succès de ses concurrents ; 3° de suivre les programmes de l'instruction secondaire laïque et d'expliquer les auteurs imposés par les grands maîtres de cette instruction ; 4° de venir se faire juger par eux dans les examens qu'il faut subir pour être admissible aux emplois publics. Et dire néanmoins que M. Simon, comme avant lui M. Duruy, affectait de beaucoup redouter la concurrence des écoles dites libres, et tout porte à croire qu'ils étaient sincères ! Et, en effet, même devant des juges universitaires, ces concurrents, si mal partagés, ont remporté d'assez brillantes victoires.

Reste l'instruction primaire. On est jaloux des Frères enseignants, et voilà tout. La haute science est laïque, c'est-à-dire athée ; la science bourgeoise, la demi-science, est laïque, c'est-à-dire athée. Il est temps que la science élémentaire, la science du peuple, soit complètement *laïcisée*, c'est-à-dire pervertie à son tour jusqu'à devenir athée. Le catéchisme ne doit plus sortir de l'église. A l'école, on doit apprendre à lire et à compter,

comme au régiment on apprend à manœuvrer son fusil. Ce n'est pas assez que les inspecteurs primaires, les recteurs, les préfets, les conseils départementaux, les conseils supérieurs et les ministres soient, par la position, sinon par le cœur, étrangers à tout culte, et obligés à tenir entre tous la balance égale, sans la laisser fléchir ; non, il faut encore que le religieux, le prêtre et le laïc clérical soient éliminés. Car un laïc bon chrétien cesse, par cela même, d'être laïc. S'il croit en Dieu, s'il tient à honneur de lui obéir, plutôt qu'aux hommes, il est, *ipso facto*, tenu pour affilié à la société de Loyola ; c'est un *coadjuteur temporel*, comme disait naguères un infâme corrupteur des âmes, un pitoyable écrivain, aussi ignorant en français qu'en histoire et en bien d'autres choses ; on le nommait Eugène Sue.

Essayons de parler sérieusement. Car, si ces malfaiteurs de la plume, dont la mauvaise foi écœure, échappent à toute discussion possible, il n'en faut pas moins chercher à désabuser leurs dupes, nombreuses et misérables victimes du journal, du roman et du pamphlet.

Or, il y a ici un péril qui n'est pas nouveau, mais qui, chaque jour, tend à s'aggraver. On oppose la science laïque à la science de l'Eglise, la société laïque à une société assise sur des bases religieuses. Enfin, on en est venu à combattre l'enseignement religieux, au nom de l'enseignement laïc, et à faire, de l'instituteur laïc, un ennemi de l'instituteur prêtre ou congréganiste.

C'est une injure gratuite et d'une rare insolence jetée à la face de tous les instituteurs, à la fois catholiques et laïcs. S'il plaît à un ex-boursier du petit séminaire de Cahors d'afficher partout son ingratitude pour ses maîtres et son mépris pour l'instruction qu'il a reçue d'eux gratuitement, et dont il a si mal profité, est-ce une raison pour qu'il se permette de nous juger tous d'après lui et de nous estimer à sa valeur ? S'il n'est qu'un phraseur ignorant, autant qu'il s'est montré ministre incapable ; faut-il que nous passions tous pour lui ressembler ? Tous les maîtres laïcs seront athées, parce qu'un Gambetta le serait !

Non, il n'y a pas de science laïque. Il n'y a qu'une science, et elle parle de Dieu. « Le Seigneur est le Dieu des sciences ». Il

est lui-même l'objet de la science par excellence; car il y a une science de Dieu, et ceux qui l'ignorent sont les plus malheureux des hommes, si toutefois on peut encore leur donner ce nom. Ceux qui ignorent Dieu ignorent l'homme, ignorent le monde. Ceux qui ignorent Dieu peuvent bien avoir encore une sorte de vertu de tempérament, en contradiction avec leurs désolants principes; ils ne peuvent que mener aux abîmes le pays assez aveugle pour se confier à leur direction. La connaissance de Dieu est *obligatoire* entre toutes; car Dieu est la vie de la raison, la vie du cœur; il est la vie de l'homme tout entier. C'est l'Eglise qui la dispense *gratuitement*, et les *laïcs* sont invités à l'aider dans cette œuvre, soit dans leur enseignement, soit dans leurs écrits, par tous leurs moyens d'influence. Mais c'est surtout dans cette école intime qu'on appelle la famille; c'est là que le père et la mère, des laïcs! chefs d'une sorte d'église domestique, font pénétrer l'enseignement de cette science, seule absolument nécessaire, la théologie.

Non, il n'y a pas de science laïque. J'ouvre les yeux et je contemple, dans la nature, cette riche profusion d'existences variées. Pas une ne me paraît nécessaire, et je conçois très-bien leur essence dépourvue de réalisation. Mais toutes attestent l'intelligence de l'ouvrier divin et son infinie sagesse. Elles m'offrent, à mille points de vue différents, des grandeurs limitées en tout sens et susceptibles de plus et de moins. Le nombre résulte de leur comparaison, et les lois harmonieuses du nombre ravissent l'âme de Pythagore; leur recherche occupe et rassasie de plaisirs Archimède et Hipparque, Kepler et Fermat, Descartes, Leibnitz, Newton et tant d'autres, jusqu'à Augustin Cauchy. Ces intelligences d'élite, ces génies de premier ordre, poursuivent l'étude des nombres, se plongent avec délices dans la contemplation des lois qui les régissent, sans jamais parvenir à les épuiser. Et tout, dans la nature, se plie à ces lois. Elles sont donc antérieures à ces grands esprits qui les découvrent au prix de leurs veilles, antérieures à la nature qui leur obéit. Elles sont une manifestation de l'intelligence de ce Dieu qui a « tout fait avec nombre ». « Le Seigneur est le Dieu des scien-

ces ». Il est le Dieu de l'arithmétique et de l'algèbre, et de ce calcul des fonctions sur lequel se projette une ombre de l'infini.

Ces corps si divers, dont la riche éclosion me réjouit, sont tous étendus et composés de parties. L'étendue possède d'admirables propriétés, et dans leur étude j'applique les lois des nombres et j'en rencontre de nouvelles. Que d'hommes, d'une raison supérieure, ont consacré les méditations de toute une vie laborieuse à la découverte des admirables lois qui gouvernent l'étendue ! Elles sont nécessaires; l'homme les poursuit toujours, et toujours l'horizon de la géométrie recule devant ses progrès. Elles sont la raison même de l'étendue. Elles sont dans cet acte pur qu'on a osé nommer l'éternel géomètre. Oui, « le Seigneur est le Dieu des sciences », il est le Dieu de la géométrie, lui « qui a tout fait avec nombre et mesure ».

Non, il n'y a pas de science laïque. Le mouvement est l'état normal de ces existences sans nombre que mon œil ne se lasse pas d'admirer, tandis qu'il en observe chaque jour de nouvelles. Or, la matière est inerte. On estimerait fou le personnage qui, voyant un objet se déplacer tout à coup ou cesser de se mouvoir dans le même sens et avec la même vitesse, se figurerait qu'il s'est ainsi modifié de lui-même et sans une cause étrangère. Ces causes étrangères ne sauraient former une chaîne indéfinie. Il y a donc le premier et le suprême moteur. Quiconque le nie a perdu le sens ou nous prend pour des idiots. Or, ces mouvements ne sont pas arbitraires. Une éternelle mécanique leur impose des lois dont l'étude réjouit l'esprit qui les découvre et parvient à les enchaîner dans une formule. Lois admirables, antérieures aux corps qui les subissent; supérieures aux hommes qui les cherchent sans se lasser et qui ne cesseront jamais de les étudier, parce qu'il leur restera toujours de nouvelles lois à découvrir. Adorons Dieu : « le Seigneur est le maître des sciences »; il est le Dieu de la mécanique; « il a tout fait avec nombre, mesure et poids ».

Que serait-ce, si nous abordions l'étude de cet agent mystérieux doué d'une triple énergie : une force qui fait et défait les combinaisons, une force qui tient en équilibre mobile les molé-

cules des corps, en leur assignant les distances qui conviennent à l'état de ces mêmes corps, une force dont les manifestations nous révèlent les formes et aussi la nature des substances. Les harmonies sont de plus en plus admirables, ou plutôt la parole est impuissante et l'admiration n'a plus conscience d'elle-même. Le Seigneur est le Dieu de la physique et de la chimie.

S'il est le Dieu des sciences où la nature inerte obéit à des lois immuables, combien plus se manifeste-t-il dans les sciences de la vie et dans les sciences de l'âme et de ses facultés, dans l'étude des vérités premières, dans la contemplation du vrai, du beau et du bien. Tout y est plein de Dieu. Dieu est le principe et la fin de toutes nos connaissances.

Non, il n'y a pas de science *laïque*.

Ce qu'on décore de ce nom, c'est la guerre au Christ et à son Eglise. MM. Jules Simon, Littré, Gambetta, voilà des savants *laïcs*. Quiconque croit au Dieu du catéchisme chrétien a perdu sa qualité de laïc. Cauchy, de nos jours, Ampère, Biot, étaient de vrais clercs, comme Pascal et Newton, il y a deux siècles. Faites-nous de la morale sans dogme, de l'école sans catéchisme, et tout ira bien. Cette morale ne gênera pas les passions et cette école préparera la Commune.

La croix qui enrichit le pauvre, « le relève de son fumier et le fait monter, parmi les princes de l'humanité », à des hauteurs divines; il faut l'arracher de l'école pour qu'elle mérite d'être appelée laïque; on lui substituera le niveau qui mutile et domine un peuple de nains barbotant dans une fange commune. L'emblème de l'envie remplacera le symbole de l'amour. Que tous les hommes ressemblent au plus abaissé de tous, ainsi le veut l'égalité, ainsi le veut la tolérance, ainsi le veut l'indépendance de l'école.

Voyez ce crâne dénudé du patriarche positiviste; ce regard fixe, cet œil à fleur de tête, énorme et sans mouvement, abîme profond et obscur où tout rayon de la pensée vient s'éteindre; contemplez ce front et ces tempes ravinés par l'orgueil et la folie; ces rides ou plutôt ces creux gravés à froid sur parchemin jauni; machine à calcul, avec une physionomie de fossile humain. Comte fut le véritable inventeur de l'instruction laïque,

comme Ampère l'a été du télégraphe électrique. Comte est un Dieu, et Gambetta est son prophète.

Donnez-nous des maîtres d'école à leur image : un Dieu de glace, comme Lucifer de Dante, et un prophète de foire, un blagueur d'estaminet. Notre France a été assez aveuglée et assez avilie pour confier ses destinées au prophète Gambetta; elle en a fait une sorte de Furius Camillus ; il n'a justifié que le premier nom. Sa dictature a laissé la France humiliée, vaincue, ruinée, déshonorée ; et le dictateur vit, et il a un train de maison, et il siége dans l'assemblée souveraine, quand ses complices sont aux fers, disputés à la vengeance des lois par de coupables complaisances.

Voici donc nos deux grands magisters : le masque de Comte, M. Littré, et sa trompette, M. Gambetta.

Retirez-vous, hommes noirs. Il y a du sang sur votre robe; ce sang nous importune du souvenir de votre héroïsme, il parle de votre dévoûment sur tous les champs de bataille, au premier rang; le sifflement des balles prussiennes ne vous étonnait pas plus que les injures de la rue; quelques-uns des vôtres étaient frappés, mais vous aviez la consolation d'assister nos soldats : — un ennemi de votre robe, peut-être, souvent un ancien élève; quel bonheur de le reconnaître et de le réchauffer à votre vieille amitié ! Vous aviez nourri sa jeunesse de foi, tout en cultivant son intelligence, et voilà que, gisant sur le sol, il vous retrouve ; vous le portez à l'ambulance à travers les balles, vous le posez doucement sur un lit, et vous ne quittez son chevet qu'après le dernier adieu.

Retirez-vous, hommes noirs. Il y a du sang sur votre robe, c'est du sang de vos martyrs. Ne pouvant vous vaincre dans les concours, ne pouvant lutter, ni de science, ni de zèle, ils ont conclu à la nécessité de vous supprimer ; les balles de vos assassins ont été au service de vos concurrents. Retirez-vous, hommes noirs.

Ils veulent de l'école laïque : Comte, le fou, au lieu du vénérable La Salle ! Un échappé de Bicêtre réussira mieux qu'un saint auprès des enfants du peuple ! Le F. Philippe, allons donc ! parlez-nous de M. Littré, un lexicographe puissant, un mammifère qui a fait la conquête de l'Académie et en a chassé un évêque,

pour y installer « la famille des bimanes, à la peau duvetée, aux poils rares, au nez proéminent, au menton distinct, à l'oreille fine et lobulée, aux cheveux abondants, avec pieds et mains différents, muscles fessiers saillants au-dessus des cuisses, jambe à angle droit sur le pied ».

Que parlez-vous de dévoûment et de martyre? Nous voulons l'instruction laïque, éclairée au pétrole, s'il le faut. Ce rabat blanc, souvenir du passé; ce tricorne odieux, cette longue robe noire et ces grandes manches, tous ces vieux insignes, n'est-ce pas un défi jeté au siècle? Peut-on être un honnête homme, lorsqu'on n'a pas un tuyau de poêle, façon moderne, ou un tronc de cône garibaldien, un frac quelconque, des gants, une cravate nouée comme tout le monde et un cigare à la bouche; lorsqu'on aime assez sottement les hommes pour subir toutes leurs insultes sans se plaindre, lorsqu'on a la naïveté d'affronter toutes les morts sans ostentation? Allons donc! Mieux vaut crier de loin : A Berlin! Assassiner des Prussiens isolés, et fuir en toute rencontre devant les Prussiens réunis... au nombre d'une douzaine. Qu'est-ce que ces maîtres d'école qui regardent la mort sans peur et sans bravade? Sortes de Cathelineau en froc, qui maintiennent l'honneur de la patrie, à l'école et aux avant-postes! Plus de patrie! — A bas les Ignorantins! — La lumière émane de l'œil de Gambetta, et le crâne de Comte contient l'avenir.

L'opinion honnête est suffisamment informée au sujet de l'*instruction laïque;* elle sera repoussée sous sa forme répugnante. Mais l'instruction obligatoire et l'instruction gratuite, sous des formes plus spécieuses, n'en sont que la préparation. Si l'on ouvre une brèche, l'ennemi entrera dans la place.

Il y a vraiment bien d'autres choses à faire, et autrement urgentes. Le procès de l'Université est suffisamment instruit. Ses avocats sont à bout de réplique. L'Université est convaincue d'avoir, à grands frais et en partie aux frais de ceux dont elle insulte la foi, perverti la génération actuelle; d'avoir formé des hommes amollis, sans caractère, corrompus et prêts à subir tous les jougs pour se procurer des honneurs et des plaisirs. La France a été vaincue par l'Université. L'Assemblée qui aura l'honneur

de supprimer l'Université bonapartiste fera plus qu'une armée pour la délivrance du pays et plus qu'une légion de philosophes pour l'élévation de son niveau moral.

Les pères de famille, indignés des scandales qui se multiplient, — émeutes incessantes, scènes sacriléges, — commencent à se lasser d'un tel régime d'instruction publique, et de ces professeurs qui promènent d'un lycée à l'autre leur scepticisme ou leur impiété, et de ces étranges surveillants, à qui l'âme de l'enfant est particulièrement confiée, ce qui *fait trembler* M. Jules Simon lui-même ! Faut-il donc que nous soyons longtemps encore condamnés à payer le budget d'une pareille éducation ? Faut-il prodiguer les millions à une institution condamnée qui a perdu l'estime publique et que, à l'Académie des sciences, on n'a pas craint de nommer « une école d'ignorance » ?

Vous demandez l'école laïque et nous demandons l'école libre, sous la surveillance et la protection des lois. Vous demandez l'oppression et nous la liberté ; vous voulez tyranniser nos consciences, et nous voudrions affranchir les vôtres.

En vain cherchez-vous à nous donner le change. Vous ne réussirez pas à intervertir les rôles. L'Université est accusée ; à elle de se défendre au lieu d'attaquer. L'instruction laïque nous régit, nous gouverne, nous tyrannise ; elle nous tue. Qu'elle cesse de prendre le rôle d'accusateur, il ne convient qu'à ses victimes : la famille, la patrie !

L'instruction laïque est jugée par ses fruits.

Que l'Assemblée souveraine interroge le pays ; qu'elle sonde les familles ; qu'elle consulte l'opinion calme, réfléchie, en dehors de ces mouvements tumultueux et factices que produisent certains mots convenus d'avance et lancés par des agitateurs à gages ; puis, qu'elle décide entre vous et nous, entre l'enseignement athée et l'enseignement religieux, entre une institution de création césarienne, dont les fruits de mort empestent le pays et l'institution divine qui a fait la France et peut encore la sauver : entre l'Université impériale et l'Eglise catholique.

L. Allemand.

ALLOCUTION DE SA SAINTETÉ PIE IX.

L'Eglise emporte sa liberté, avec sa sainteté, jusques dans les fers. On ne réussit point à « enchaîner la parole de Dieu. » Au Vatican, nous contemplons avec amour, un vrai souverain, le vrai souverain des âmes, prisonnier dans son corps; celui qui habite le Quirinal, où il est entré à l'aide de fausses clés, cache une âme asservie sous un manteau royal. Pie IX est le roi des âmes; Victor-Emmanuel est l'esclave de la Révolution.

Voilà pourquoi il nous est douloureux de ne pouvoir recueillir toutes les paroles tombées des lèvres de notre Père et de notre Roi. Toutefois notre devoir est de reproduire ici une allocution prononcée récemment; car elle est pour nous un titre; elle nous soutiendra dans nos combats, puisqu'elle signale aux pasteurs de nos âmes, à tous les catholiques du monde et à ceux de France en particulier, cet ennemi que nous combattons *pro viribus*, et dont nous avons juré de détruire la place forte: *Delenda Carthago.*

(*La Réd.*)

Tout ce que vient de dire le cardinal sur la situation présente de Rome et sur les maux qui l'affligent, est très-vrai; j'y joindrai quelques mots sur le fait auquel se rapporte la fête de ce jour. Elle nous rappelle comment le Rédempteur du monde, pour sauver sa vie, s'échappa des mains des hommes cruels. Nous voyons, dans l'Ancien Testament, que, lorsque Elie fut recherché par un roi juif qui voulait le prendre et lui faire le plus de mal possible, il éleva sa prière vers le Ciel, d'où descendirent des flammes qui réduisirent en cendres la cohorte de satellites envoyés pour le saisir. Le Nouveau Testament nous dit qu'un autre roi juif envoya ses sbires pour s'emparer de l'Enfant Jésus, qui s'enfuit en Egypte pour sauver sa vie. Elie se défendit par le feu, Jésus se sauva par la fuite : il y a là un grand mystère.

Le roi barbare fit répandre le sang innocent des enfants *a bi-*

matu et infra. Oh ! quelle douleur des pauvres mères ! *Rachel plorans filios suos.* Infortunées ! quelle dut être leur désolation !

Aujourd'hui encore, que de mères répandent des larmes amères et gémissent dans l'angoisse sur leurs fils exposés à la perversion des erreurs et de l'impiété, enseignés qu'ils sont par ceux qui emploient pour maîtres des hommes véritablement animés de l'esprit de l'enfer. Elles déplorent, inconsolables, l'affreux malheur d'envoyer à ces écoles infernales leurs fils bien-aimés, qui en sortiront pervertis et dégradés.

A vous il appartient de pourvoir à un si grand besoin, autant que cela vous sera possible et par votre action et par vos secours.

Je ne sais si l'auditeur de rote pour la France se trouve parmi vous ; s'il y est, je voudrais voir avec lui tous les évêques de France pour leur faire entendre ma parole. Leur pensée et leurs soins se portent vers deux œuvres saintes : secourir les orphelins qu'a faits la dernière guerre et sauver la jeunesse du torrent des erreurs abominables qu'enseignent les ennemis de Dieu. On raconte que les Renan et autres hommes semblables recommencent à obtenir de la considération. Ce serait le plus grand des malheurs si la jeunesse venait à être pervertie par leurs écoles infâmes.

Or donc, en ce moment où les flots soulevés par la grande tempête semblent s'apaiser un instant, que les évêques de France, ces doctes, pieux, zélés et fidèles serviteurs de Dieu et de l'Eglise, secourent les pauvres orphelins; mais qu'ils s'appliquent aussi de tout leur pouvoir à sauver les jeunes gens de l'inondation des erreurs pestilentielles, en leur procurant le moyen d'apprendre les vraies et saines doctrines ! Que pour l'une et l'autre œuvre ils unissent leurs efforts, afin que, *collatis consiliis*, ils puissent plus sûrement atteindre ce grand but.

Et vous qui m'entourez, travaillez aussi à consoler tant de malheureuses mères en sauvant leurs fils d'un si épouvantable péril. Efforcez-vous de le faire, en fournissant les subsides que vos ressources vous permettent de consacrer à cette œuvre. Efforcez-vous de le faire en agissant vous-mêmes, chacun suivant sa condition et ses aptitudes. Vous devez tous en être convaincus, il importe par dessus tout de sauver la jeunesse des

enseignements des hommes pervers qui propagent la perversion (*pervertiti e pervertitori*).

A cette sainte intention, adressez à Dieu vos prières comme je lui adresse les miennes. Priez non-seulement pour cela, mais encore pour tout ce qui peut contribuer à réparer les maux si grands qui affligent le monde et auxquels, espérons-le, le Seigneur daignera bientôt mettre un terme.

Répondant à vos supplications, Dieu, dans sa miséricorde, vous bénira ; il vous bénira vous et vos familles, vos désirs et vos œuvres, comme je vous bénis au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, *Benedictio Dei, etc.*

Lettre de Mgr l'Evêque de la Guadeloupe.

Basse-Terre, le 5 janvier 1872.

MON CHER MONSIEUR,

L'approbation donnée à votre excellente *Revue de l'Enseignement chrétien* par un grand nombre d'évêques, est un encouragement auquel je suis heureux de m'associer.

Vous contribuez énergiquement à remettre en honneur les vrais principes dont la violation a si puissamment concouru à répandre en France l'ignorance des vérités religieuses et sociales, l'incrédulité, l'oubli de Dieu et de ses lois.

Comme évêque, comme compatriote et comme ami, je fais des vœux pour que l'œuvre importante à laquelle vous vous consacrez soit pour vous une source féconde de bénédictions spirituelles et temporelles.

Agréez l'assurance de toutes mes sympathies et de mes sentiments les plus dévoués.

† J. CLAIR,

Évêque de la Guadeloupe.

CORRESPONDANCE.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Ainsi que vous l'avez surabondamment prouvé dans les travaux publiés jusqu'ici par la *Revue*, régénérer une société, la restaurer dans les bons principes, la replacer sur des bases solides est essentiellement l'œuvre de l'éducation. Le mal effroyable qui nous ronge et menace notre existence provient de l'éducation détestable donnée par l'Université. Si on veut en arrêter le cours, l'extirper dans ses sources, il faut refaire l'éducation, il faut l'ôter à cette oligarchie universitaire qui, désormais, ne peut inspirer de l'intérêt qu'aux plus cruels ennemis de la France. Il est aujourd'hui démontré, par la plus cruelle, la plus patente des expériences, que la puissance remise par l'Etat aux mains de l'Université n'a servi qu'à corrompre la jeunesse, qu'à étouffer dans son cœur tout germe des vertus civiles, morales et religieuses. Le souffle universitaire est décidément mortel à toute inspiration généreuse, à tout esprit de dévoûment et de sacrifice. Faire des athées et des matérialistes, des sceptiques gouailleurs, amoureux d'argent et de plaisir : tel est le talent de l'Université. Stérile pour le bien, elle est merveilleusement féconde pour le mal. Depuis qu'elle existe, on ne voit guère à l'actif de l'Université qu'une bourgeoisie à demi-lettrée, mais non à demi-immorale ; des ingénieurs habiles à construire des ponts et à tracer des routes, ignorant tout le reste ; des officiers, dont la dernière guerre a montré la si déplorable insuffisance aux plus graves devoirs, œuvre du désœuvrement, vrai certificat d'éducation universitaire ; un nombre infini de médecins et d'avocats, et jusqu'à des magistrats qui ont jeté une sorte de déconsidération sur des professions que nous sommes habitués à entourer d'estime et de respect.

En présence du mal incalculable que l'Université a fait à la famille; à la religion, à la société entière, le devoir des catholiques est tout tracé : il faut se coaliser pour la détruire, et pousser sans relâche le cri romain : *Delenda Carthago.* Elever la voix de manière qu'elle soit entendue, éclairer les mandataires du pays sur l'étendue de nos malheurs, leur en dévoiler les véritables origines, réclamer à cor et à cris la liberté d'enseignement, par les livres, par les revues, par les journaux, par la voie des pétitions; telle est la haute obligation que nous créent les besoins de l'époque.

Pour la remplir avec plus d'efficacité, il est nécessaire de s'unir, de former une phalange pressée, toujours prête à l'action et à la résistance. A cet égard, le passé doit nous instruire. Dans les dernières années du règne de Louis-Philippe, un groupe de catholiques formèrent une ligue pour la liberté de l'enseignement, qui avait à sa tête les Falloux, les Montalembert, les Lacordaire. Si elle ne réalisa pas tout le bien désirable, du moins ses efforts ne furent pas tous perdus. On rogna le monopole, on détruisit des entraves; et le peu de liberté que nous avons, nous le devons à la loi de 1850.

Cette loi est trop imparfaite pour qu'elle puisse nous satisfaire aujourd'hui; l'Université, par ses continuels empiétements, ne l'eût-elle pas rendue illusoire. Il nous faut la liberté pure et simple, et nous l'obtiendrons, parce qu'elle est le droit indéniable de tous.

Créons donc sans retard une *Ligue de la liberté d'enseignement*, qui puisse réunir en faisceau nos forces dispersées, combiner tous nos efforts en vue du résultat à obtenir.

Son organisation ne serait pas chose difficile : 1° Elle aurait un comité central directeur, dont le siége est tout trouvé dans les bureaux de la *Revue de l'Enseignement*, à Nimes;

2° Il serait formé, dans nos grands centres, des sous-comités qui correspondraient avec le comité central;

3° Comme toute œuvre doit avoir des ressources destinées à faciliter son action, chaque membre de la ligue verserait à la caisse du comité central une cotisation annuelle de quelques francs;

4° Chacun des membres de la ligue s'engage, en y entrant, à consacrer tout son crédit, toute son influence, toutes ses forces à combattre le monopole universitaire et à faire triompher la liberté d'enseignement.

Il est certain qu'un congrès des partisans de l'enseignement libre aurait, en ce moment, les plus précieux avantages; aussi faut-il souhaiter que l'idée que vous en avez eue soit prise en sérieuse considération et finisse par aboutir dans un avenir prochain. Mais je ne puis m'empêcher de songer que cette idée serait déjà réalisée, si la ligue dont je viens de parler existait déjà. D'autre part, si la *Ligue* ne peut faire le congrès, n'est-ce pas du congrès que la ligue pourrait sortir toute faite et prête à fonctionner?

Le congrès abordera, avec une autorité que personne ne songe à contester, toutes les grandes questions de l'enseignement : sa liberté dans toutes ses branches, sa gratuité et son obligation à certains égards Or, ces questions, tout éclairées qu'elles seront, faudra-t-il les laisser tomber dans le silence de l'oubli, ou bien les maintenir dans le courant de la pensée publique? Faudra-t-il, après avoir établi les problèmes dont la solution importe au plus haut point à notre renaissance intellectuelle et morale, laisser le public s'occuper en paix de ses travaux, de ses plaisirs, ou bien le rappeler fréquemment, sans cesse, à ses devoirs les plus sacrés? Poser ces questions, c'est les résoudre. Occupons-nous donc, dès à présent, et sans perdre un moment, du congrès comme préparation de la ligue, ou de la ligue comme préparation du congrès. L'abbé André DUFAUT.

Nous ferons remarquer à notre correspondant que ses vues sont les nôtres ; la ligue dont il parle est toute formée : c'est la *Ligue catholique pour la défense de l'Eglise*. Ce qu'il importe, c'est de centraliser fortement cette défense. Le jour où la ligue aura constitué, dans le centre le plus favorable, une véritable agence des intérêts catholiques, les ressources croîtront d'une part, et de l'autre, elles seront plus productives, plus fécondes. Nous enregistrons volontiers la lettre d'un homme aussi compétent que M. l'abbé Dufaut, comme adhésion nouvelle à la prochaine tenue d'un congrès de l'enseignement libre. L. A.

Saint-Jean-de-Maurienne, le 12 janvier 1872.

MONSIEUR,

Ce n'est pas avec indifférence, mais avec une grande joie que nous avons reçu le premier numéro de cette *Revue*, dont nous avions été les abonnés dans sa première période. Nous l'avons suivie avec intérêt, et nous devons vous témoigner notre reconnaissance de ce que vous avez bien voulu continuer à nous l'envoyer, malgré notre retard à vous donner signe de vie. Des circonstances douloureuses et une assez longue maladie ont fait perdre de vue à M. le supérieur de cet établissement le devoir que je remplis en son nom.

Le mauvais esprit auquel vous faites la guerre, en attaquant avec tant d'énergie et de constance cette *institution éminemment révolutionnaire*, réussit, hélas! trop souvent, à pénétrer dans les établissements fondés et dirigés sous l'inspiration de l'Eglise ; il y fait des victimes qui deviennent des transfuges. C'est dans la lecture de votre courageuse publication que nous aimons à puiser les motifs et les moyens de continuer cette œuvre de l'éducation de la jeunesse, rendue si difficile par le malheur des temps. Nous nous associons de grand cœur à vos efforts, dans l'humble sphère où Dieu nous a placés.

J'ai l'honneur d'être, etc.

L'abbé J. BOMETTE,

Chanoine et professeur de rhétorique au petit séminaire de Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie).

Périgné, 18 décembre 1872.

MONSIEUR ;

J'adhère de tout mon cœur à l'œuvre que vous voulez fonder. Vous montrez l'ennemi acharné que nous devons combattre et vous nous tracez le plan qu'il faut suivre pour le vaincre. Dieu couronnera vos généreux efforts. Courage, courage! Bien des nobles cœurs viendront s'unir à vous.

A. BOUTTIER,

prêtre, supérieur.

Domessin, 19 décembre 1871 (Savoie).

MONSIEUR,

Courage! vous avez mis le doigt sur la plaie. L'Université, docile instrument du despotisme, est la source de tous nos maux. Votre *Revue* a ouvert le feu; espérons que tous les cœurs frémissant encore aux noms de Religion et de Patrie vous suivront. Je vous aide de mes sympathies et de mes prières.

Daignez agréer, etc.

M. MARÉSCHAL.

A PROPOS DU CONGRÈS DE L'ENSEIGNEMENT LIBRE.

La lettre qu'on va lire contient des idées très-pratiques sur le congrès projeté, et contribuera, nous l'espérons, à le préparer pour un avenir très-prochain. Nous la recommandons tout spécialement à l'attention de nos lecteurs, avec le regret de ne pas y ajouter le nom de l'auteur, — un homme de la partie et bien compétent, sa lettre en fait foi.

MON RÉVÉREND PÈRE,

C'est au courant de la plume que j'ose venir, à l'occasion de l'année qui vient de commencer, vous prier de vouloir bien agréer mes humbles hommages et vous dire que je suis heureux, autant que personne, du succès de votre vaillante *Revue*.

Vous combattez, très-révérend Père, pour la cause de Dieu et les seuls principes qui nous peuvent régénérer. Mais doit-on se contenter de préparer le terrain et l'opinion? Ne doit-on pas chercher à s'organiser et hâter par là le moment de recueillir les fruits de la lutte?

Quel immense besoin n'en avons-nous pas, mon révérend Père! Aussi ai-je applaudi de tout cœur à votre excellente idée d'un *Congrès;* et, si je ne craignais d'être indiscret, je vous dirais que, pour l'époque de la réunion, le plus tôt sera le mieux.

Il serait à désirer, mon Révérend Père, que l'un ou plusieurs de Nos Seigneurs les Evêques voulussent bien consentir à présider ce congrès, et que deux profeseurs au moins de l'Université

catholique de Louvain y fussent invités. Les Français auraient, je crois, à profiter de leurs lumières sur les questions d'enseignement. Nos traditions ne sont plus guère vivantes ; eux ont vingt-cinq ans d'expérience et de succès continus.

De ce premier congrès pourrait résulter la formation d'une commission, d'un bureau chargé d'étudier la question des universités catholiques et de régler, avec Nos Seigneurs les Evêques, les conditions de leur établissement.

Sur quelles bases pourrait se régler cette fondation? Grave question, mon Révérend Père, soit qu'on considère la chose absolument, soit qu'on l'envisage relativement et en vue des rapports avec l'Etat.

Il me semble que la division par provinces ecclésiastiques ou par groupes de provinces, contribuant collectivement à la fondation de *leur* université, est un des plus sûrs moyens d'aboutir et d'arriver à de bons résultats. Non pas qu'il faille absolument vouloir tout établir à la fois, ce qui ne nous permettrait guère de recruter le nombre suffisant de professeurs ; mais, pourtant, il faut agir suivant un plan, commençant par les provinces où les ressources sont les plus abondantes. Votre province d'Avignon a les cœurs, et ils suffiront à la fondation de votre université de Nimes. *Pectus est quod disertos facit!* dirais-je avec le rhéteur ancien, si je pouvais donner un sens plus complet et plus chrétien à la vérité qu'il énonce. Notre *Nord* a l'argent ; il a ses hommes, et, non loin de lui, l'école de Louvain, dont les Belges sont fiers à si juste titre. Mais : *quis ibit nobis?* C'est là l'inconnue du problème. Comptons sur la Providence, mais ne laissons point perdre les germes précieux déposés dans les cœurs par nos nombreux prêtres attachés aux établissements d'enseignement secondaire. En un mot, organisons-nous *intra muros*, tout d'abord ; après quoi, forts de notre union, nous pourrons agir *ad extra*, vis-à-vis de l'Etat, pour fixer nos conditions d'existence légale et régler les questions de programmes et d'examens. Il le faut, si nous voulons obtenir la confiance des familles : sans cela, mon Révérend Père, nous nous exposons à prêcher dans le vide ou à frapper l'air en vain. X.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.

ŒUVRE DES ÉCOLES APOSTOLIQUES (1).

L'œuvre des *Ecoles apostoliques* est née à Avignon, en 1865. Elle « a pour but de chercher et de préparer de bonne heure les vocations à l'apostolat. Elle demande aux familles chrétiennes, sans distinction de rang ni de fortune, les enfants pieux, intelligents et dévoués, en qui se manifestent des germes de vocation à cette sainte carrière; puis, ayant constaté l'existence de ces germes féconds, elle les développe par une culture appropriée... ».

La raison de cette œuvre est dans l'économie de la Providence, dans les besoins incessants de l'apostolat institué par Notre-Seigneur et surtout dans la disette d'ouvriers évangéliques, qui devient chaque jour plus menaçante. L'Eglise a, de tout temps, appliqué ses plus constants efforts à perpétuer dans son sein cette merveille vivante et de création divine : l'apostolat. De S. Pierre à Pie IX, la formation et l'éducation du prêtre et du missionnaire ont été l'objet de ses plus maternelles sollicitudes.

Or, deux obstacles, d'une nature bien différente, tendent à étouffer les vocations. Les riches, les heureux du monde « s'en vont tristes », parce qu'il faudrait embrasser une vie de dévoûment et de sacrifice et qu'ils n'en ont pas le courage. D'autres sont, au contraire, écartés par leur indigence, qui leur interdit l'accès aux écoles ecclésiastiques.

Vaincre surtout ce dernier obstacle est l'objet propre de l'œuvre. Elle fait appel au zèle de Messieurs les curés, des catéchistes, des chefs d'institutions catholiques pour le discernement des vocations naissantes; aux ordres religieux, pour leur trouver des maîtres capables; aux colléges catholiques, pour faciliter leur instruction dans les lettres et les sciences. Quant aux frais de l'entretien matériel des élèves et de leurs directeurs, « ce sera la part de la charité catholique ».

L'œuvre existe donc; elle fait concevoir les plus heureuses

(1) *Notice* par le R. P. de Foresta, de la Compagnie de Jésus. Avignon, Aubanel frères, place Saint-Pierre, 9, 1871. — 70 pages. — 2e édition. — VIe *Compte-rendu de l'école apostolique* d'Avignon, année 1870-71. — Avignon, Aubanel frères, 1872. — Adresser les demandes d'admission et de renseignements, au R. P. Directeur de l'Ecole apostolique, à Avignon; pour les écoles d'Amiens et de Poitiers, au P. Directeur de ces écoles.

espérances; déjà « les aînés de la famille » sont partis pour diverses missions. Le Souverain-Pontife l'a bénie à cinq reprises différentes, en l'enrichissant de précieuses indulgences. Près de trente évêques l'ont approuvée. Il ne lui manque que d'être plus généralement connue, et nous serions trop heureux d'y contribuer pour notre part. Toutefois, nous renvoyons à l'opuscule du R. P. de Foresta, pour la réponse aux objections que l'on fait et pour le développement de la question d'opportunité, toujours soulevée à propos des œuvres nouvelles.

Déjà à Strasbourg, une œuvre analogue, peut-être moins pratique dans certaines parties de la France, semblait appelée à renouveler parmi nous les miracles de la charité catholique et à relever les écoles épiscopales du bon vieux temps. La *Revue des associations ouvrières*, qui se publie à Angers, a entretenu ses lecteurs de cette généreuse tentative.

Pourquoi n'ajouterions-nous pas qu'en Savoie, à Notre-Dame-des-Châteaux, près Albertville, sous la direction des Pères Augustins de l'Assomption, un certain nombre de jeunes élèves sont instruits dans les lettres et les sciences, en même temps que, sous une forte éducation chrétienne et ecclésiastique, ils sont préparés à la vie de missionnaire et d'apôtre ? On ne saurait croire, à moins d'en avoir été témoin, la rapidité des progrès qu'ils font dans leurs études en même temps que dans la vie cléricale et religieuse. Placés en présence d'une nature grandiose et sévère, ils puisent, dans cette contemplation et dans le travail manuel qui occupe leurs récréations, quelque chose de plus mâle dans le caractère; rien ne les distrait, ni eux, ni les maîtres religieux qui se consacrent à leur éducation, dans une retraite où tout les favorise.

Ces faits s'imposent à la méditation de tous les catholiques. Voulez-vous sauver la société? envoyez-lui des missionnaires. « La moisson est abondante, et il y a peu d'ouvriers ». Donnez à l'*Œuvre des écoles apostoliques*; donnez à l'œuvre de *Notre-Dame-des-Châteaux*, de jeunes sujets qui promettent à l'église de bons coopérateurs; donnez-leur des vocations; donnez-leur aussi des ressources pour élargir et étendre leur action, et vous aurez, en sauvant votre âme, contribué à propager le royaume de Jésus-Christ.

L'INSTRUCTION PRIMAIRE OBLIGATOIRE, par l'abbé *François Courtade* (1).

Nous constatons avec bonheur le succès de cette brochure. Elle mérite d'être propagée. Ecrite d'un style rapide, elle est bien propre à éclairer une question qui semble épuisée et que beau-

(1) Paris, Douniol, 1872. In-12 de 70 pages. Prix : 80 centimes.

coup de gens toutefois n'ont pas encore sérieusement étudiée. Nos lecteurs la liront avec le même plaisir que nous.

Les *Etrennes de la Suisse* (1) se placent avec honneur à côté de l'opuscule de M. Courtade, et conviennent tout autant à notre pays qu'à la république helvétique. L'enseignement obligatoire est une violation des droits de la famille; la gratuité, un leurre. Ce qu'on veut imposer aux deux pays, c'est une instruction *funeste* et *impie*.

NOUVEL ESSAI DE RHÉTORIQUE, par l'abbé *Vayssier*, professeur de rhétorique au petit-séminaire de Saint-Pierre, près Rodez (2).

Cet ouvrage « réunit toutes les conditions d'un excellent traité élémentaire de l'art de bien dire; la simplicité, la clarté, la méthode s'y trouvent jointes à l'élégance que comporte un ouvrage de ce genre, et le *Nouvel essai* n'omet aucune question propre à intéresser et à instruire les élèves ». Nous empruntons ces lignes à la haute approbation décernée à l'auteur par un juge bien compétent, Mgr Delalle, dont l'Eglise de Rodez pleure encore la perte récente. Les professeurs se convaincront, à la lecture, qu'il ne nous était pas possible de mieux caractériser le livre que nous leur recommandons à notre tour: *Simplicité, clarté, méthode*. La première partie comprend trois livres : *de l'éloquence, de la rhétorique, de l'éloquence sacrée;* ce dernier est une très-heureuse innovation. Le choix des *exemples*, et l'à-propos des *notes* qui composent *la seconde partie*, ne nous a paru rien laisser à désirer. L'ouvrage entier est d'une étendue suffisante, et chaque sujet y est développé avec la proportion qui lui convient. C'est un bon livre classique.

LEÇONS D'ALGÈBRE ÉLÉMENTAIRE, par *C. Vacquant*, professeur de mathématiques spéciales au lycée Saint-Louis (3).

Une des tâches d'un journal qui s'occupe d'enseignement consiste, sans contredit, à faire la critique des traités élémentaires, et à signaler ceux qui lui paraissent utiles à mettre entre les mains des jeunes élèves. A ce titre, nous croyons rendre service aux professeurs et aux élèves qui ne la connaîtraient pas encore, en leur indiquant, l'algèbre de M. Vacquant, quoiqu'elle soit déjà adoptée dans un grand nombre d'établissements. Cet ouvrage, croyons-nous, est une transformation d'un traité destiné aux élèves de l'enseignement dit secondaire spécial. Il y a de

(1) Première édition, 1872. L'exemplaire, 10 cent. — La dizaine, 75 c. — Le cent, 5 fr. — 18 pages. Fribourg (Suisse), L. Bongard, r. de Lausanne, 157.

(2) Toulouse, Ed. Privat, r. des Tourneurs, 45. — Paris, J.-B. Pélagaud, libr., r. de Tournon, 45.

(3) Paris, Ch. Delagrave et Cie, 58, r. des Ecoles. 1872. — 455 pages.

l'ordre, de la méthode, de la clarté, une sage graduation des difficultés qui peuvent embarrasser les commençants, un heureux choix d'exercices, toutes qualités d'un bon livre classique. Les discussions des équations et des problèmes sont amenées et rendues faciles par de nombreuses applications. Il n'y manque rien de ce qui est nécessaire à la préparation du baccalauréat et des concours aux écoles qui n'exigent pas les mathématiques spéciales. J'aurais bien peu d'observations à faire. Je dirai seulement que l'auteur parle (pp. 94 et 98) de valeurs infinies, et même des différences entre des quantités infinies, avant que l'élève en ait entendu autrement parler. N'eût-il pas mieux valu dire un mot de ces sortes de valeurs, soit à cette occasion, soit à la fin du chapitre des fractions? Mais cette faute, si c'en est une, a peu d'importance, et l'auteur, s'il le juge à propos, peut aisément la faire disparaître de l'édition suivante.

PETITS TRAITÉS POUR LE TEMPS, par l'abbé *J. Fèvre.*

M. l'abbé Justin Fèvre, protonotaire apostolique, est l'auteur de plusieurs *petits traités pour le temps*, approuvés par plusieurs évêques. Son dernier opuscule : *Du devoir dans les épreuves de l'Eglise* (1), occupera une bonne place à côté de ses devanciers. La piété envers l'Eglise et la dévotion au Pape y sont établies solidement par l'histoire et par la constitution même de l'Eglise. La propagande de ce petit livre, plein de doctrine, est infiniment souhaitable.

LE LIBÉRALISME (2) et L'INTERNATIONALE (3), par le *R. P. Hilaire*, de Paris.

Deux brochures de main de maître. La société dont le nom répand la terreur sur l'Europe y est parfaitement démasquée, et ses auxiliaires sont montrés au doigt. L'auteur, en mettant au service de la société menacée son talent d'écrivain et ses trésors de doctrine, a fait une œuvre qu'il est du devoir de tout publiciste d'encourager et que les catholiques ne sauraient trop répandre.

UN VOYAGE A LUCERNE, par M. *H. Vernet* (4).

Opuscule d'une lecture attachante, plein de détails et bien propre à faire mieux connaître et apprécier le personnage auguste vers qui convergent tant d'espérances. Une appréciation, au point de vue politique nous éloignerait de notre but; nous nous bornons à féliciter l'auteur et à lui souhaiter tout le succès qu'il mérite. L. A.

(1) Langres, chez Jules Dallet, lib. édit., 17, place Chambeau, 1872. — (2) Fribourg en Suisse, imprimerie de Ph. Hæsler et Ce, boul. des Alpes. 1871, 42 p. — (3) Fribourg en Suisse, M. Soussens, imp. édit., 1871. Grand in-8o; 41 p., 0,60. — (4) Se vend 30 centimes, au profit d'une bonne œuvre, dans les bureaux du journal *le Peuple*, à Sainte-Affrique (Aveyron).

CHRONIQUE.

L'horreur du sacrilége. — L'impression produite à Clermont par le sacrilége dont nous parlons plus haut, a été telle, « l'acte irréligieux accompli » — périphrase de M. le proviseur — a si profondément indigné l'opinion générale que, d'après *le Dimanche des familles*, les parents de l'un des enfants criminels ont pris le parti de s'expatrier et d'aller cacher leur honte et leur malheur en Algérie. « Cette résolution d'une douleur immense, ajoute l'*Univers*, semblera infiniment respectable et conciliera la sympathie de toutes les âmes généreuses et françaises à de malheureux parents, qui ont eu le tort de croire, malgré tant d'avertissements, aux promesses religieuses de l'Université. »

Le maître d'école laïc jugé par M. Thiers. — Nous trouvons, dans un excellent journal de Toulon, *la Sentinelle du Midi*, la citation suivante, et nous nous empressons de la recueillir : elle vaut la peine d'être lue. C'est le portrait du maître d'école laïc, tracé de la main de M. Thiers.

« Parmi les maîtres d'école, dit M. Thiers, il y en a de bons, c'est possible; mais ceux-là sont un miracle, car vous avez tout fait pour les rendre détestables. Quand vous avez été prendre dans un village un petit paysan ; quand vous l'avez amené, à quinze ou seize ans, dans une grande ville ; quand vous lui avez donné un habit noir ; quand vous l'avez logé dans une belle école normale ; et quand là, pendant deux ans, vous lui avez donné plus d'esprit qu'il n'en pourra jamais porter ; quand vous lui avez appris la physique, la géométrie, l'algèbre, la trigonométrie, l'histoire et le reste ; et puis, après cela, quand vous le renvoyez, à dix-huit ans, au fond d'un village pour y mourir d'ennui avec de grossiers petits enfants, qui ne savent ni lire ni écrire, et souvent ne veulent apprendre ni l'un ni l'autre, vous en faites nécessairement un *mécontent*, un *ennemi*.

« Vous avez beau faire, pour être maître d'école, il faut une humilité, une abnégation dont un laïc est rarement capable ; il y faut le prêtre, le religieux ; l'esprit, le dévoûment laïc n'y suffit pas. J'ai souvent habité la campagne, et, selon ma coutume, je tâchais de m'y instruire et de faire une enquête sur toutes les choses qui pouvaient m'intéresser. Je tâchais de voir et d'entretenir tour à tour, le curé, le maire, le maître d'école, les fermiers, les ouvriers. Eh bien ! je trouvais là un curé : sa position est à peu près la même que celle du maître d'école, guère plus riche : position, c'est le moins qu'on puisse dire,

très-modeste et très-abandonnée. Eh bien ! malgré tout cela, je ne le trouvais jamais mécontent; je le trouvais résigné, paisible ; il me recevait sans tristesse et causait gaîment avec moi. Quant au maître d'école, toujours je l'ai trouvé mécontent : son visage, ses paroles, tout était triste et presque irrité. Et la raison de tout cela, c'est que le prêtre se résigne, le laïc ne se résigne pas ; le prêtre se résigne : il a son ministère, sa messe, ses livres, quelques amis ; le maître d'école n'a rien !... »

Ces paroles se passent de commentaires, elles appellent seulement la réflexion.

Les exercices académiques en Angleterre. — Les universités anglaises, qui ont encore le goût des langues anciennes, se plaisent surtout à traduire en vers latins ou grecs les événements contemporains. Le sujet proposé dernièrement à Cambridge, pour le prix de *vers grecs*, était l'incendie de Paris par ses habitants. A Westminster, après avoir joué l'*Andria*, de Térence, les élèves ont traité en vers latins une matière de haute actualité, la question des grèves. *Le Temps* a raconté avec originalité ce curieux spécimen des divertissements scolaires de nos voisins :

» Voici sur la scène deux esclaves, Davus et Dromon. Ils vont traiter la question du travail. Davus a appris par le journal *(acta diurna)* qu'il y a querelle à ce sujet. Les uns veulent des journées de neuf heures au lieu de dix, et, de plus, comme le pain est cher, une augmentation de salaire ; les autres refusent, et de là une grève.

« Nos gens se décident également à faire grève. Mais voilà leur maître Simon qui arrive. La grève le poursuit partout. Il pleut chez lui : pas de couvreurs. Glycère a déchiré l'habit de Pamphyle, et il n'y a plus de tailleurs. Simon ne trouve plus ni charpentiers, ni maçons. Il ne sait que devenir, et Davus se moque de lui, et lui fait des théories nouvelles : « Nous autres artisans, lui dit-il, nous formons une grande association ! (*Grande sodalitium*). Ce sont nos mains qui fabriquent ces machines géantes, multipliant les produits à l'infini. C'est nous qui extrayons le charbon (*Quibus est curæ res carbonaria*) ; nous taillons le bois, nous construisons la charpente, nous couvrons le toit, nous tissons, nous teignons la laine. Et maintenant nous voulons faire grève : *ferimus*.

« Tout va donc de travers. Davus n'a plus à manger ; son maître n'obtient plus de service. Heureusement Criton arrive qui va tout calmer. Il ramène la paix, en faisant accepter aux deux parties une réduction de la journée à neuf heures de travail, mais sans augmentation de salaire ».

On peut trouver ces divertissements superflus, et jusqu'à un certain point inutiles ; néanmoins cela vaut mieux que de faire des démonstrations politiques, ce qui est pour le moment la seule originalité des lycées français.

Instituteurs et Curés dans l'Alsace-Lorraine. — *Paris-Journal*

nous donne, sur l'attitude respective des instituteurs laïcs et du clergé, en face de la propagande allemande dans l'Alsace et dans la Lorraine, ces renseignements significatifs :

« *Les instituteurs primaires.* — Ils ont accepté d'y être les contrôleurs d'impositions pour le compte de la Prusse ; c'est un rôle d'espion qu'on leur confie ; ils ont à faire des rapports sur la fortune personnelle des habitants, indemnes jusqu'au 1er janvier prochain, mais qui, à dater de ce jour-là, payeront l'impôt aux vainqueurs. J'ai ouï dire que de ces indignes maîtres d'école la politique de M. de Bismark ferait des percepteurs, et j'ai bonne envie de le croire. Ces mêmes instituteurs primaires, que l'opposition radicale représentait comme des patriotes au grand cœur, sont les premiers à propager à travers nos campagnes les syllabaires et les petits livres de pédagogie de Leipsick, qu'on leur envoie par ballots. Il va sans dire que ces honorables coopérateurs des Allemands brûlent les grammaires françaises et les catéchismes catholiques. Comme le côté gauche va faire leur éloge !

Les Curés de campagne. — Ceux-là, par contre, sont demeurés invariablement fidèles à la France. — C'est encore un fait dont tout voyageur est à même de constater l'exactitude. — D'abord ils s'opposent le plus énergiquement possible à l'introduction de la langue de Kant dans leur paroisse ; en second lieu, le dimanche, au milieu du sacrifice de la messe, quand ils montent en chaire, leur sermon, souvent mouillé de larmes patriotiques, ne roule que sur la France. — Ah ! la Prusse n'ignore en rien ces détails ! La Prusse s'arrangera toujours de façon à écouter aux portes. Jusqu'à ce jour, elle a laissé libres les églises et les prêtres de la Lorraine ; mais, au lendemain du 1er janvier 1872, elle élèvera autel contre autel, culte contre culte, le ministre luthérien en antagonisme avec le prêtre catholique ; vous pouvez vous attendre à ce que je vous annonce à cet égard.

Les curés tiendront bon, j'en suis convaincu. Dans mon rapide voyage, j'ai pu causer un peu longuement avec cinq d'entre eux. Ils font de l'amour de la France un dogme sacré. Ils mourront, s'il le faut, disent-ils, pour ne pas laisser s'introduire la langue allemande dans la région spirituelle de leurs communes. — Attendons-nous à les voir persécuter.

De l'un d'eux, jeune et ardent, j'ai recueilli une très-éloquente apostrophe contre un comte, grand propriétaire foncier du pays, lequel a ouvert son magnifique château aux officiers de l'état-major prussien.

— « J'ai nettement refusé au comte de B... d'aller dîner à sa table, ajoutait-il, parce qu'il s'y trouve toujours des officiers prussiens. Le comte en agit ainsi par peur. Il craint que nos vainqueurs ne pillent ses domaines et ne scient ses belles forêts pour les brûler. Voilà ce qui le pousse à cette lâcheté d'inviter tant d'Allemands à manger le gibier de ses chasses et les volailles de sa basse-cour ; mais que voulez-vous que pensent les paysans et les simples

bûcherons en présence d'une telle défaillance? On a l'air de tout excuser chez les riches; c'est ce qu'un curé patriote ne doit pas faire par ici, et je ne le fais pas. Je blâme très-nettement le comte de B... pour l'hospitalité anti-française qu'il offre à l'ennemi ».

Y a-t-il beaucoup de radicaux capables de tenir une pareille attitude et un pareil langage?

Projet de loi sur la liberté de l'enseignement. — Nous recevons communication d'un *Projet de loi sur la liberté et l'obligation de l'enseignement* soumis à l'appréciation de l'Assemblée par l'initiative privée. Il est signé de M. Alexandre Bardet. Nous y avons remarqué surtout les paragraphes suivants, où se trouvent énumérés les motifs :

« I. *De la suppression de l'université de l'Etat* — 1° Nécessité de ne gêner en rien la liberté. — 2° Economie pour l'Etat. La surveillance des tribunaux et magistrats ordinaires suffit à la répression des abus. Quant à la direction, elle doit cesser, si l'on veut une liberté sincère. L'université fondée par Napoléon n'a pas donné de résultats proportionnés aux dépenses. Elle passe pour avoir produit (nous affirmons qu'elle a produit), dans l'ordre moral, un effet dissolvant par la propagation du scepticisme. L'esprit universitaire, grâce au monopole, effet naturel des faveurs du pouvoir, s'est montré mesquin et tracassier. L'Université a tournoyé, à l'abri de toute concurrence, dans des changements et des surcharges de programmes qui n'ont donné à nos études aucune supériorité, et loin de là, sur celles des autres nations où l'Etat n'impose pas son enseignement.

« II. *De la suppression des diplômes obligatoires.* — L'obligation des diplômes est inutile et dangereuse : — *Inutile*, l'expérience ayant démontré que les diplômes ne sont plus une garantie sérieuse de savoir; — *dangereuse*, 1° parce que les programmes imposés découragent ou rendent impossible toute tentative de méthode nouvelle ou tout perfectionnement; 2° parce que les programmes, trop étendus en surface, ne permettent de rien savoir à fond, et réduisent les meilleures études à un jeu de mémoire stérile, débilitant le jugement et produisant des esprits hésitants sur toutes choses, sceptiques et indifférents à la vraie science.

« III. *Contre l'instruction forcée.* — La nation française est trop noble pour qu'il soit nécessaire de la forcer à s'instruire de par la gendarmerie. De simples encouragements doivent lui suffire. — Tous les sophismes sur l'instruction obligatoire sont des insultes à notre caractère. Ils n'ont nullement en vue les vrais progrès intellectuels; ils sont avant tout inspirés par la haine sauvage de ce vieux parti de Catilina, que Cicéron chassait du milieu même des conseils publics. — Songez-y bien, représentants de la nation, la loi qui forcerait nos prêtres, véritables pasteurs des peuples, à renoncer à l'en-

seignement, aplanirait la voie aux scélérats, fauteurs de la Commune et de l'Internationale. »

Les mariages et les enterrements à Berlin. — Encore un peu de statistique, pour faire suite à celle que nous avons déjà publiée.

Sur *dix* mariages, à Berlin, il y a *un* divorce. — Il est d'usage que les mariées qui ont perdu leur droit à la couronne d'oranger se marient sans couronne; or, il y a trois ans, sur *trois* mariages, *une* mariée se présentait au temple sans couronne. Aujourd'hui, c'est *deux* sur *quatre*.

Le nombre des personnes enterrées sans aucun signe de religion dépasse 2,400. — Sur 630,000 protestants de Berlin, environ 2 p. 100 paraissent au temple le dimanche.

Ces chiffres sont tirés d'un ouvrage d'un nommé Schwabe, protestant de Berlin. Le protestantisme ne peut donc plus exercer la moindre influence sur la masse. *Donc, guerre à outrance aux catholiques!*

C'est bon en Amérique ou en Belgique. — Dans la *république* du Chili, le ministre de l'*instruction publique* est un catholique fervent et dévoué au Saint-Siége. En Belgique, c'est un professeur de l'*Université catholique* de Louvain. On assure que, dans la *république* de l'Equateur, le président songe à confier ce poste à un frère des Ecoles chrétiennes. Quel scandale à Montpellier ou à Carpentras, et qu'en dira le maire de Bédarrides?

AVIS.

Nous avons déjà invité, par l'organe d'un de nos correspondants, tous nos confrères de l'enseignement libre à vouloir bien nous envoyer, soit des questions d'examen posées devant les facultés des sciences ou des lettres, soit des versions, des thèmes, des discours, soit encore des textes d'auteurs classiques annotés. Ils pourront y ajouter tel sujet intéressant l'enseignement classique qui leur paraîtrait digne de l'intérêt de nos lecteurs. Toutes leurs communications seront accueillies avec reconnaissance. Nous les classerons, et, quelquefois aussi, le manque de place nous forcera de faire un choix. Le concours de MM. les professeurs nous est indispensable pour mener à bien cet appendice de la Revue, *depuis longtemps réclamé et annoncé. La faveur dont on a bien voulu entourer nos premiers essais nous fait espérer que cet appel sera entendu.*

Quant aux questions posées devant les facultés de l'Etat, on comprend que la situation actuelle leur donne encore une grande importance. Nous espérons que les professeurs et même les élèves voudront bien concourir à notre œuvre, en s'occupant d'en recueillir d'inédites.

ENSEIGNEMENT CLASSIQUE.

On nous communique les notes suivantes :

I. — QUESTION DE TRIGONOMÉTRIE RECTILIGNE.

Dans tous les traités de trigonométrie, on démontre que : A, B et C étant les trois angles d'un triangle, et *a*, *b*, *c*, les trois côtés, on a :

1° $\operatorname{Sin}A + \sin B + \sin C = 4 \cos\frac{A}{2}\cos\frac{B}{2}\cos\frac{C}{2}$;

2° $\operatorname{Sin}A + \sin B - \sin C = 4 \sin\frac{A}{2}\sin\frac{B}{2}\cos\frac{C}{2}$;

3° $\frac{a}{\sin A} = \frac{b}{\sin A} = \frac{c}{\sin C}$

Cela posé, les propriétés connues des rapports fournissent à l'aide de 3° :

$$\frac{a+b+c}{\sin A+\sin B+\sin C} = \frac{a+b-c}{\sin A+\sin B-\sin C}$$

ou, en appelant le périmètre $2p$, et d'après 2° et 3° :

$$\frac{2p}{4\cos\frac{A}{2}\cos\frac{B}{2}\cos\frac{C}{2}} = \frac{2(p-c)}{4\sin\frac{A}{2}\sin\frac{B}{2}\cos\frac{C}{2}}$$

$$\frac{p}{\cos\frac{A}{2}\cos\frac{B}{2}} = \frac{p-c}{\sin\frac{A}{2}\sin\frac{B}{2}}$$

$$(1) \quad \frac{p-c}{p} = \operatorname{Tg}\frac{A}{2}\operatorname{Tg}\frac{B}{2}$$

On aurait de même, par de simples permutations de lettres :

$$(2) \quad \frac{p-a}{p} = \operatorname{Tg}\frac{C}{2}\operatorname{Tg}\frac{B}{2}$$

$$(3) \quad \frac{p-b}{p} = \operatorname{Tg}\frac{C}{2}\operatorname{Tg}\frac{A}{2}$$

En multipliant (1) et (3) membre à membre et divisant par (2), on obtient :

$$\mathrm{Tg}^2 \frac{A}{2} = \frac{(p-b)(p-c)}{p(p-a)}$$

$$\mathrm{Tg} \frac{A}{2} = \sqrt{\frac{(p-b)(p-c)}{p(p-a)}}$$

Et, par une permutation de lettres :

$$\mathrm{Tg} \frac{B}{2} = \sqrt{\frac{(p-a)(p-c)}{p(p-b)}}$$

$$\mathrm{Tg} \frac{C}{2} = \sqrt{\frac{(p-a)(p-b)}{p(p-c)}}$$

Ainsi les trois formules qui servent à résoudre un triangle dont on donne les trois côtés, se trouvent démontrées sans recourir à la formule $a^2 = b^2 + c^2 - 2bc \cos A$.

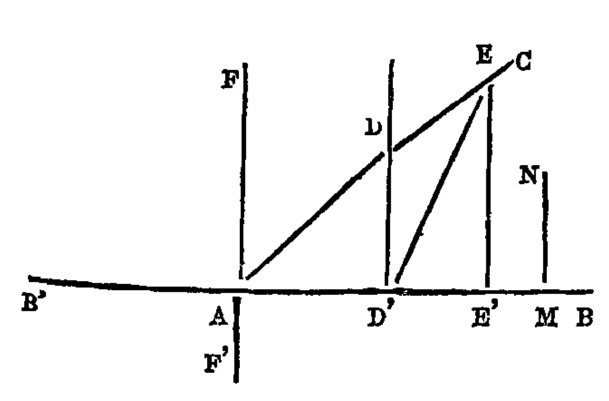
II. — QUESTION DE GÉOMÉTRIE ÉLÉMENTAIRE.

Théorie des parallèles. — Postulatum.

Théor. 1. — Deux droites perpendiculaires à une troisième sont parallèles entre elles. Démonstration ordinaire.

Théor. 2. — Deux droites, dont l'une est perpendiculaire et l'autre oblique à une troisième droite, se rencontrent nécessairement.

On suppose ces trois droites situées dans le même plan.



Soit AC faisant avec AB l'angle aigu CAB.

1° Je démontrerai d'abord que les pieds des perpendiculaires abaissées sur B B', des différents points de AC, tomberont sur la partie AB de BB', et d'autant plus loin du point A que le point pris sur AC le sera lui-même de ce point A.

Soit D un point quelconque de AC et DD' la perpendiculaire à BB'. Le point D' est sur AB. Car l'angle CAB étant aigu, si, par le point A, l'on mène FF' perpendiculaire à BB', la droite

AC sera dans l'angle droit FAB ; et par suite DD' parallèle à FF' (Théor. 1), ne peut rencontrer BB' que du côté A B.

2° Le point E étant, sur AC, plus éloigné de A que le point D, le pied E' de la perpendiculaire EE' sur BB' est aussi, sur AB', plus éloigné de A que le point D'. Car le point E étant dans l'angle droit DD'B, en joignant ED', nous formons un angle aigu ED'B, et par conséquent, d'après 1°, le pied E' de la perpendiculaire EE' à BB' est sur la portion D'B.

Donc, à mesure qu'un point, en se mouvant sur AC, s'éloigne du point A, le pied de la perpendiculaire abaissée de ce point sur AB, s'éloigne aussi du même point A sur AB.

3° Il suit de ce qui précède que si, d'un point pris entre D et E, on abaisse une perpendiculaire sur A B, le pied de cette perpendiculaire tombera entre D' et E', et cela, quelque petit que soit le segment DE. Donc tout point de AB est le pied d'une perpendiculaire abaissée d'un point de AC sur AB.

Donc toute perpendiculaire élevée sur AB, par un point de cette droite, rencontre nécessairement l'oblique AC ; c'est-à-dire que la droite AC, oblique sur AB, et la droite MN, perpendiculaire à cette même droite A B, prolongées suffisamment, se rencontreront.

Coroll. 1. — Par un point donné, on peut toujours mener une parallèle à une droite donnée, et l'on ne peut en mener qu'une.

1° (Comme dans tous les traités.)

2° Toute autre droite menée par le point donné serait oblique à la perpendiculaire abaissée de ce point sur la droite donnée et rencontrerait par suite cette droite.

Corollaire 2. — Si deux droites sont parallèles, toute perpendiculaire à l'une est aussi perpendiculaire à l'autre.

A. Brière.

Le rédacteur en chef,

L. ALLEMAND.

Nimes, Lafare et Vve Attenoux, place de la Couronne, 4